Année 1991. – N° 76 [1] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Jeudi 17 octobre 1991

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(18e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mercredi 16 octobre 1991

LuraTech
www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

M. le président.

MM. Michel Charasse, ministre délégué au budget ; le président.

1. **Loi de finances pour 1992.** – Suite de la discussion générale d'un projet de loi. (p. 4531).

MM. Claude Wolff,
Michel Voisin,
Augustin Bonrepaux,
Jean Tardito,
Jean Ueberschlag,
Michel Jacquemin,
Alain Bonnet,
Jacques Toubon.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.

Suspension et reprise de la séance (p. 4538)

MM. François Hollande,
Jean de Lipkowski,
Eric Raoult,
Jacques Roger-Machart,
Patrick Devedjian, le ministre,
Dominique Gambier.

Réunion de la commission des finances (p. 4545)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances.

Reprise de la discussion (p. 4545)

MM. Hervé de Charette,
François Grussenmeyer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4547).

LuraTech
www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

La parole est à M. le ministre délégué au budget.

M. Michel Charasse, *ministre délégué au budget.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je demande à l'Assemblée de bien vouloir pardonner mon léger retard. Apparemment, il faut plus de temps pour venir à l'Assemblée nationale de Bercy que de Chamalières, puisque M. Wolff était déjà arrivé.

M. Claude Wolff. J'avais pris la précaution d'arriver hier.

M. le président. Faute avouée est à moitié pardonnée, monsieur le ministre !

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de saluer mes nombreux collègues ici présents et de m'excuser d'avoir dépassé mon temps de parole avant même d'avoir commencé ! *(Sourires.)*

M. Michel Charasse, *ministre délégué au budget.* Pour une fois que vous avez une excuse !

M. Claude Wolff. C'est ce qui fait la différence entre nous : vous, vous en avez toujours ! *(Sourires.)*

Dans votre présentation du budget, monsieur le ministre, vous vous estimez satisfait des chiffres annoncés. Pourtant, en fin de compte, vous aboutissez à une hausse sensible du déficit. Vous vous fondez, et c'est normal, sur des prévisions qui, comme pour 1991, ne seront certainement pas réalisées. De plus, ce budget est à géométrie variable, car il évolue sans arrêt.

Les temps sont durs, monsieur le ministre. Comme vous l'avez dit en d'autres lieux, et vous me permettrez de vous paraphraser, « le budget nouveau est arrivé ».

Cela vous rappelait, disiez-vous, le Beaujolais. Il y a des années où il est bon, des années où il est moins bon. Le Beaujolais nouveau 1991 sera bon ; le budget de 1992, lui, le sera moins. J'ai évité de dire qu'il était mauvais car les circonstances internationales ne vous sont guère favorables.

Vous avez l'habitude de prendre aux uns pour donner aux autres. Par des artifices, vous déshabillez Pierre pour habiller Paul : c'est ce que vous voulez encore faire, notamment avec l'article 35 de votre loi de finances.

Cette disposition, si elle était adoptée, aurait pour objet d'étendre aux agriculteurs le fonds de solidarité créé en 1970 en faveur des régimes sociaux du commerce et de l'artisanat, et qui représentait la contribution sociale des sociétés. Vous proposez de l'affecter à un pot commun qui bénéficiera au régime non agricole et au régime agricole. La recette sera redistribuée en fonction du nombre d'assurés des deux régimes.

En 1992, le régime agricole devrait ainsi recevoir 6,4 milliards de francs, prélevés sur les réserves accumulées depuis 1970 au régime des artisans et commerçants, cet apport étant compensé par une diminution de la T.V.A. affectée jusqu'à maintenant au B.A.P.S.A. Vous vous dégagez donc du B.A.P.S.A. et vous pénalisez ainsi les régimes sociaux du commerce et de l'artisanat.

Vous allez diviser le secteur agricole et les commerçants et artisans, nuisant à l'unité du monde rural. Je demande simplement la suppression de cet article 35 ; vous en avez d'ailleurs déjà été saisi.

Je voudrais souligner, comme d'autres, la situation catastrophique dans laquelle se trouve aujourd'hui notre agriculture.

Vous le savez ! Vos déplacements ne deviennent-ils pas de plus en plus difficiles ? Lorsque les ministres ne peuvent plus se déplacer qu'encadrés par des escadrons de gendarmerie, cela veut dire que nous entrons dans un Etat policier que vous ne souhaitez pas.

M. le ministre délégué au budget. C'est cela ou laisser la pagaille !

M. Claude Wolff. Bien sûr. C'est vous qui êtes au pouvoir !

M. le ministre délégué au budget. Auparavant, cela n'existait pas !

M. Claude Wolff. Pas les blindés, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué au budget. Le jour où un cochon s'est trouvé pendu aux pales d'un hélicoptère, quelque part en Bretagne, c'était un accident de la circulation ?

M. Claude Wolff. Aujourd'hui, cela devient quotidien.

M. le ministre délégué au budget. Ah bon !

M. Claude Wolff. Vos promesses sont réelles et vous y croyez certainement, mais elles sont difficiles à tenir.

Prenons, par exemple, la réduction des droits de mutation à titre onéreux. A l'analyse du texte, la baisse des taux ne sera que progressive et la première modification de la loi de 1992 ne sera applicable que le 1er juin 1993. Cela s'appelle tirer des traites sur l'avenir. De deux choses l'une : ou vous espérez un redressement rapide de l'économie mondiale et un développement de l'activité nationale, ou vous voulez laisser à vos successeurs une situation fortement obérée.

Je vous propose, monsieur le ministre, d'exonérer les biens à usage professionnel en cas de succession ou de transmission et de créer un fonds qui, en accordant des prêts sans intérêts, permettrait de désintéresser les cohéritiers en cas de succession ; les remboursements de ces prêts permettraient de reconstituer le fonds.

Quelques chiffres dans ce budget sont angoissants. L'augmentation de 7,8 p. 100 du volume du remboursement de la dette représente désormais 14,84 p. 100 des recettes fiscales, c'est-à-dire autant que le produit prévu de l'impôt sur les sociétés ou, si vous le préférez, plus que ce que vous rapportent les douanes.

Nous relevons des réductions de 3,9 p. 100 du budget de l'agriculture, de 18,6 p. 100 de celui de l'aménagement du territoire, de 80,1 p. 100 de celui des postes et télécommunications. Cette dernière baisse s'expliquerait, selon vous, par un transfert au budget de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Pourtant ce budget, malgré ce transfert, n'évolue pas et reste constant. Il convient néanmoins de reconnaître qu'il existe des dotations hors budget concernant les postes et télécommunications.

L'aménagement du territoire mérite mieux que cela et il faudrait consentir un effort supplémentaire au profit des parcs naturels, car ils sont en pleine expansion. Ce document exprime une autosatisfaction générale : la France fait toujours mieux que les autres ou moins mal.

Pour l'Allemagne, souvent citée par vos soins, vous ne mentionnez jamais la lourdeur de la charge résultant de la réunification dans un contexte économique difficile.

Vous découvrez maintenant l'entreprise que vous avez toujours plus ou moins attaquée. Ainsi quand le gouvernement de l'époque proposait la formation dans l'entreprise, vous disiez qu'il ne fallait pas soumettre notre jeunesse à l'influence du patronat et du capitalisme.

Vous découvrez avec retard, mais avec gloire, les bienfaits de la formation alternée.

Par ailleurs vous indiquez que le taux de l'impôt sur les sociétés allait baisser pour les petites et moyennes entreprises de 42 à 34 p. 100, entraînant une diminution de 6 080 millions des recettes procurées par la taxation des bénéfices distribués. Vous précisez même que les petites et moyennes entreprises, si elles bénéficieront de cet abattement, ne seront pas concernées par la hausse de l'impôt sur les plus-values financières, laquelle procurerait 10 210 millions.

Il faut cependant ajouter à vos propos qu'il n'est pas sûr que ces entreprises fassent des bénéfices. En ce cas la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices ne les concernerait pas plus que l'impôt sur les plus-values. Par ailleurs, toutes les P.M.I. et P.M.E. ne sont pas en société et ne bénéficieront donc pas d'une réduction de leur imposition. Une décision pourrait être prise en leur faveur en instaurant un crédit d'impôt forfaitaire déductible.

Vous parlez d'une baisse de certains acomptes. Or cela n'a jamais été une réduction d'impôt, pas plus que le paiement par mensualités n'a diminué le montant des sommes à payer. Vous obérez les finances des entreprises en avançant les dates de paiement des cotisations sociales.

Ce qui va devenir encore plus délicat, c'est la situation des collectivités locales. Du fait des décisions que vous nous soumettez, les aides de l'Etat risquent d'être réduites. Certes, vous indiquez que leur augmentation sera de 6 p. 100, mais vous omettez de préciser dans votre analyse que ces chiffres incluent le fonds de compensation de la T.V.A. qui est en augmentation de 21,6 p. 100. Cela signifie qu'en 1990 les collectivités locales ont investi 21,6 p. 100 de plus qu'en 1989.

Il ne s'agit donc pas d'une véritable aide de l'Etat, mais du reversement d'une T.V.A. payée et avancée par les collectivités locales pendant deux années. Le montant de l'augmentation des aides de l'Etat est ainsi ramené à 3 p. 100 environ.

De plus il est spécifié, par décret, que les collectivités locales n'auront plus la possibilité de récupérer la T.V.A. sur les investissements loués. Vous vous en êtes expliqué en d'autres lieux, mais j'aimerais, si vous le voulez bien, monsieur le ministre, que vous confirmiez ces propos et que vous nous donniez l'assurance que cela ne concerne ni les casernes de pompiers ni les commissariats de police.

Pour les autres constructions visées par le décret, j'aimerais aussi que soit précisée l'année d'application. S'il s'agissait de 1992, cela signifierait que les investissements de 1990 seraient hors du champ d'application du remboursement de la T.V.A., ce qui porterait un coup sérieux aux communes. En effet celles-ci ont prévu, dans leur financement, le remboursement de la T.V.A., ce que vous avez sans doute fait aussi. Certaines ont même pu anticiper en empruntant le montant attendu comme la loi les y autorisait.

Mauvais budget pour les uns, bon budget pour les autres ! Peut-être ne pouviez-vous pas faire mieux, mais vous vous désengagez de plus en plus des collectivités locales qui se verront contraintes, pour boucler leur budget, de réduire leurs propres investissements, ce qui aura un effet négatif sur les activités économiques et aggravera le chômage.

Il faut réviser votre copie. Vous ne pouvez pas en même temps vous flatter du maintien, voire de la diminution des impôts nationaux et critiquer la hausse des impôts locaux.

Vous changez les règles par décret en cours de route. Vous effectuez des virements au profit de certaines catégories sociales au détriment d'autres.

Vous affirmez d'ailleurs avoir fait beaucoup pour toutes les catégories socio-professionnelles. Ce n'est pas tout à fait faux, mais cela ne semble pas leur avoir été perceptible car elles ne paraissent pas s'en rendre compte. Les manifestations s'amplifient, s'accentuent et touchent tous les milieux socio-professionnels. Attention, le malaise risque d'engendrer des situations irréparables !

Il est grand temps que, prenant exemple sur les pays de l'Est, l'idéologie socialiste prenne son recul dans notre pays afin que les Françaises et les Français puissent retrouver, dans la sérénité, le sentiment de mieux vivre. Il se trouve partout, n'en doutons pas, des hommes de bonne volonté pour y contribuer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, mon collègue Edmond Alphandéry, au nom du groupe de l'Union du centre, vous fera part, au cours de cette discussion générale, de son analyse des différentes dispositions fiscales contenues dans ce projet de budget. Personnellement, j'aborderai l'un des principaux volets de cette loi de finances pour 1992 : la fiscalité des entreprises.

Dès le printemps dernier, à grand renfort de publicité médiatique, le Gouvernement annonçait un plan en faveur des petites et moyennes entreprises, plan rendu public par Mme le Premier ministre en personne le 16 septembre dernier. Certes, il serait injuste de dire que la montagne a accouché d'une souris. En effet, nous trouvons, éparpillés dans ce budget, un certain nombre de mesures positives et de portée financière non négligeable.

Parmi les dix dispositions prévues, je ne citerai que l'unification du taux de l'impôt sur les sociétés, la suppression du plafond des comptes courants bloqués d'associés et un crédit d'impôt de 25 p. 100 pour augmentation de capital. Autant d'anciennes propositions de mon groupe parlementaire que le Gouvernement reprend enfin à son compte. Néanmoins, derrière les meilleures intentions du monde se cachent souvent quelques mauvaises actions.

Cet effort financier de l'Etat en faveur de l'investissement et de l'emploi se voit, en effet, je dirai non pas annulé, mais fortement atténué par l'alourdissement de la fiscalité sur les plus-values financières réalisées par les entreprises. Ainsi, pour 9,5 milliards de francs de réductions fiscales résultant en 1992 de l'unification du taux de l'impôt sur les sociétés – dont seulement 3,3 milliards de francs pour les petites et moyennes entreprises – 10 milliards de francs seront ponctionnés à partir du 1er juillet 1991 sur les entreprises.

Il est vrai que les marges de manœuvre financières sont actuellement réduites après deux ans de dérive des finances publiques. Il nous appartient cependant de rechercher des solutions peu coûteuses pour le budget de l'Etat face à l'insuffisance des fonds propres des entreprises de notre pays.

M. le ministre délégué au budget. Cela en est une !

M. Michel Voisin. Comme le disait récemment M. le rapporteur général, « renforcer les fonds propres des entreprises est le seul chemin vers des emplois durables ».

Durant la dernière décennie, l'augmentation sensible des marges des entreprises et le dynamisme des marchés financiers ont permis un net rattrapage du taux d'autofinancement, ce dernier restant néanmoins insuffisant par rapport à celui existant chez des concurrents comme la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Japon.

Depuis 1988, on note une nouvelle dégradation de la situation financière des entreprises du fait de la chute du taux des marges et de la crise des marchés financiers. Or c'est dans ce contexte défavorable que vous choisissez d'aggraver la taxation des plus-values, lesquelles sont le plus souvent les investissements et les emplois de demain.

Le Gouvernement doit donc revoir partiellement sa copie budgétaire en s'inspirant des nombreuses propositions avancées récemment en faveur de l'épargne des entreprises françaises. Je pense, par exemple, au rapport Escande qui préconise quelques mesures à faible coût comme le développement de l'épargne salariale, la suppression de l'impôt de bourse, 3,6 milliards de francs de recettes en moins, ou la création d'un plan d'épargne en actions. Il faut regretter que l'idée d'une progressivité du taux de l'impôt sur les sociétés adoptée par certains de nos partenaires de la Communauté européenne comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Belgique, semble abandonnée par le Gouvernement. J'ai cru

comprendre que certains collègues appartenant à la majorité seraient favorables à cette progressivité. J'en prends acte dans la perspective de l'examen des articles.

Enfin, monsieur le ministre, la France a le triste record des charges sociales. En décidant au mois d'août dernier d'avancer de dix jours les délais de paiement des cotisations sociales, votre collègue chargé des affaires sociales a sans doute non seulement commis une lourde erreur économique, mais aussi une lourde erreur sur le plan psychologique.

Absence de concertation, politique du fait accompli, c'est une méthode dont votre gouvernement a abusé au cours de ces derniers mois. C'est sans doute le résultat de vos erreurs de prévision et d'un laxisme généralisé dans la gestion de la sécurité sociale et du secteur public.

En conclusion, j'espère que, lors de ce débat budgétaire, vous aurez la sagesse de prendre en considération les aspirations de nos entrepreneurs en amendant de façon substantielle cette première partie du projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, le projet de budget pour 1992 poursuit la politique de désinflation compétitive et de renforcement des fonds propres des entreprises qui conditionne le développement de l'emploi. Il continue un effort important en faveur des priorités d'avenir.

Je veux d'abord, monsieur le ministre, saluer la réussite de cette politique en matière de désinflation et en féliciter le Gouvernement. Elle place notre pays très favorablement au sein de l'économie mondiale. Il est indiscutable qu'elle est à la fois favorable à l'amélioration du pouvoir d'achat et qu'elle aura progressivement des effets bénéfiques sur l'emploi.

On ne peut pas nier l'effort constant réalisé depuis plusieurs années pour améliorer les fonds propres des entreprises : diminution de la taxe professionnelle pendant trois années, réduction de l'impôt sur les sociétés. Ces mesures traduisent bien la priorité accordée au développement des entreprises et à l'emploi. Cette priorité est encore confirmée par le plan concernant les petites et moyennes entreprises et par les mesures pour l'emploi annoncées par Mme le Premier ministre. Elle est même renforcée par les mesures prises en faveur de la recherche et du développement industriel. Enfin, avec une progression de 5,8 p. 100, soit 14 milliards de plus et 5 700 emplois nouveaux, l'éducation nationale bénéficie de cet effort accru que nous souhaitons pour la formation de la jeunesse.

Les orientations budgétaires sont bonnes. Cependant, il ne faut pas ignorer le malaise que connaît aujourd'hui le monde rural, dont les problèmes accumulés n'ont toujours pas reçu de réponse globale. Or l'inquiétude conduit parfois au désespoir. Pourtant, une politique d'aménagement du territoire, telle que celle souhaitée par notre assemblée l'an dernier lors des débats sur l'aménagement du territoire et de la discussion d'orientation budgétaire, contribuerait à résoudre à la fois les problèmes difficiles des banlieues et de la désertification du monde rural. Elle permettrait également de rendre plus supportables les problèmes rencontrés par certaines villes, petites ou grandes, victimes de la crise du textile.

Si Clermont-Ferrand fait la une aujourd'hui, il ne faut pas oublier certaines petites villes.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Je pense, notamment, à l'une d'entre elles en Ariège, la mienne, aujourd'hui victime de la crise du textile.

Nous souhaitons qu'une loi cadre sur l'aménagement de l'espace rural permette de mettre prochainement en œuvre une telle politique globale. Néanmoins je tiens à présenter dès maintenant quelques propositions afin que le prochain budget permette d'aller dans cette voie pour ce qui concerne les infrastructures, les crédits d'aménagement du territoire et les collectivités locales.

A propos des infrastructures routières et de la décentralisation des services, il faut convenir que des décisions très positives ont été prises : schéma directeur routier, projet Universités 2 000, décentralisation des universités. Cette dernière mérite d'être citée en exemple car elle montre qu'un grand service public comme l'éducation nationale peut contribuer efficacement à l'aménagement du territoire.

Malgré tout j'exprime notre inquiétude devant l'insuffisance des crédits routiers. Tels qu'ils sont prévus en effet dans ce projet de budget, ils ne permettront pas de réaliser les contrats de plan, ce qui aggraverait encore le retard des zones rurales. M. Paul Quilès, ministre de l'équipement, a déjà rassuré en partie notre commission des finances sur ce point. Je souhaiterais cependant, monsieur le ministre, que vous puissiez nous confirmer que les crédits nécessaires à la réalisation des contrats de plan permettront la réalisation des travaux prévus en 1992.

Cette décentralisation des services ne devrait pas s'arrêter là. Il faut qu'elle concerne également le secteur de la communication, en particulier la culture, car, malheureusement, la progression constante des crédits consacrés à la culture n'atteint pas toujours le fond des zones rurales les plus éloignées.

En matière de crédits d'aménagement du territoire, je relève des avancées intéressantes. Ainsi, le fonds d'aide à la décentralisation, qui n'était généralement pas doté en loi de finances initiale, bénéficiera de 100 millions de francs en autorisations de programme. Cela traduit bien la volonté d'aider les entreprises à s'implanter en dehors de la région parisienne.

La création au budget 1991 de l'A.I.Z.R., destinée à l'extension et à la création d'entreprises en milieu rural a également suscité beaucoup d'espoirs. Malheureusement la lenteur de sa mise en place ne l'a pas rendue opérationnelle. Il ne serait pas normal que, sous ce prétexte, ses crédits ne soient pas reconduits et abondés. Elle devrait d'ailleurs être mieux ciblée vers le milieu rural pour lequel le niveau de vingt emplois à créer semble bien élevé.

En revanche, les amputations de crédits sur le F.R.I.L.E., le F.I.A.T. et surtout le F.I.D.A.R. sont inadmissibles et très mal ressenties. Le F.R.I.L.E., qui a vocation à soutenir les actions ou les projets économiques ayant une incidence directe sur l'emploi, devrait bénéficier de la même priorité manifestée vis-à-vis des petites et moyennes entreprises d'autant que son fonctionnement semble donner des résultats très positifs.

Quant aux critiques émises à l'encontre du F.I.D.A.R., elles peuvent peut-être justifier une meilleure orientation de ses fonds afin qu'ils puissent appuyer davantage la politique d'aménagement de l'Etat. En revanche, elles ne sauraient en aucun cas justifier une réduction de crédits qui se révèlent insuffisants chaque année. Il faut être conscient qu'il s'agit souvent de la seule aide que l'Etat peut apporter dans les zones défavorisées pour soutenir les projets de développement maintenant l'activité dans les zones rurales.

L'aménagement du territoire doit aussi nous conduire à nous préoccuper des activités économiques, en particulier de la situation des éleveurs lesquels vont, pour la deuxième année consécutive, supporter une baisse de prix qui rendra leur situation de plus en plus insupportable. Certains n'ont pu encore, à ce jour, réaliser la moindre vente alors que l'hiver arrive et qu'ils n'ont pas les moyens d'héberger l'ensemble de leur troupeau.

Certes, cela relève en partie de la politique communautaire et il ne faut pas ignorer les mesures intéressantes que le Gouvernement vient de prendre en leur faveur : para-bovin, augmentation de la prime à la vache allaitante, allégement des cotisations sociales et du foncier non bâti. Ne pourrait-on pas davantage cibler les aides vers les plus défavorisés, notamment les éleveurs ovins, augmenter l'I.S.M. pour les vingt-cinq premières U.G.B., plutôt que de favoriser les élevages de plus de quarante ?

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Ce n'est pas ce que veulent les agriculteurs. Ils demandent la même chose pour tous.

M. Augustin Bonrepaux. Les agriculteurs préféreraient une augmentation des indemnités pour les vingt-cinq premières U.G.B. !

M. le ministre délégué au budget. Les pauvres, mais pas l'ensemble de la profession !

M. Augustin Bonrepaux. Il convient également de s'assurer que l'allégement du foncier non bâti profite réellement à l'exploitant. En effet, monsieur le ministre, si cette mesure

d'allégement est indispensable et très juste pour les éleveurs, il ne faut pas ignorer qu'elle peut avoir des effets pervers qui doivent nous rendre prudents dans sa généralisation. Cela rend encore plus urgente la réforme profonde du foncier non bâti que nous avons demandée, laquelle devrait permettre de faire bénéficier directement l'exploitant de cet allégement en tenant compte du revenu, ce qui est la mesure la plus juste.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Très bien ! C'est la solution !

M. Augustin Bonrepaux. L'allégement que nous avons adopté l'année dernière a des effets pervers puisque rien ne garantit que l'exonération dont bénéficient les propriétaires est répercutée sur les fermiers. Pire encore, cette mesure dégrève de façon générale et indistincte des propriétaires dont les terres ne sont pas exploitées, voire des propriétaires qui s'opposent à l'exploitation de leurs terres.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Exact !

M. Augustin Bonrepaux. Nous devons donc non seulement corriger ce dispositif, mais aussi entreprendre une profonde réforme de la fiscalité du foncier non bâti.

J'aborde, pour terminer, les problèmes des collectivités locales.

La fiscalité locale a subi deux réformes importantes : l'allégement de la taxe professionnelle pendant trois ans et le plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu. Cette dernière sera donc répartie beaucoup plus justement puisque la part départementale sera calculée, dès l'année prochaine, en fonction du revenu, ce qui allégera cet impôt pour environ deux tiers des contribuables les plus défavorisés. Ainsi chacun paiera en fonction de ses moyens.

Quant à la D.G.F., après quelques années de fonctionnement, il faut bien remarquer que sa réforme ne se traduit pas par les catastrophes que certains avaient annoncées.

M. le ministre délégué au budget. Et voilà !

M. Augustin Bonrepaux. Elle progressera encore de 4,3 p. 100 cette année, après avoir augmenté de 7,5 p. 100 en 1991.

Par ailleurs, les dispositions de solidarité envers les villes et les départements les plus défavorisés constituent des progrès incontestables pour une plus juste répartition des moyens en faveur des collectivités locales.

M. Claude Wolff. C'est faux !

M. Augustin Bonrepaux. Non, c'est juste ! Parce que la solidarité départementale à l'égard des départements défavorisés constitue indiscutablement une mesure de justice, de même qu'à l'égard des villes les plus défavorisées.

Je voudrais néanmoins, monsieur le ministre, manifester deux inquiétudes : la première concerne la ponction effectuée sur le fonds de compensation de la taxe professionnelle ; l'autre, le décret visant la réforme du fonds de compensation de la T.V.A.

Il est évident, personne ne peut le nier, que le système actuel de compensation de la taxe professionnelle est injuste puisqu'il ne donne lieu à aucune péréquation et que l'on rend aux collectivités proportionnellement à leur richesse. Ce n'est pas une raison pour effectuer une ponction qui pénalise toutes les communes indistinctement. J'observe d'ailleurs que l'on a oublié d'en dispenser les départements bénéficiaires de la solidarité départementale alors que l'on a pensé à en dispenser les communes bénéficiaires de la solidarité urbaine.

Mais si, vous prélevez ainsi sur les fonds des collectivités pour les besoins de la politique de l'Etat, il est permis de vous demander, monsieur le ministre, comment vous allez financer la mesure de solidarité rurale demandée par notre assemblée et par M. le Président de la République, qui est aussi une mesure de justice !

Le projet de décret supprimant le remboursement de la T.V.A. lorsque les communes mettent les biens à disposition de tiers non bénéficiaires du fonds, pose aussi de nombreuses interrogations et suscite beaucoup d'inquiétudes. Il se pourrait bien que ce soit encore le monde rural qui en fasse les frais, alors que cette mesure devrait avoir l'objectif exactement inverse. Lorsque l'on énumère les opérations qui pourraient être visées - constructions de gendarmeries, de bureaux de poste, de logements sociaux, de gîtes ruraux, d'hébergement touristique, peut-être de campings municipaux et, pourquoi pas ? de zones d'activités - on constate que ce sont toutes des opérations où les collectivités sont conduites à se substituer à l'Etat ou à l'initiative privée défaillante, des opérations qui concernent surtout les zones rurales.

C'est pourquoi, dans un souci d'aménagement du territoire, si une telle mesure devait être appliquée, il serait sage d'en exclure toutes les zones rurales et défavorisées où l'aménagement du territoire doit être prioritaire, d'autant qu'elle priverait d'une grande part de sa signification les mesures annoncées dans le projet de loi sur la communauté de communes, qui propose de rembourser la T.V.A. l'année même de la réalisation des travaux. Cette compensation perdrait toute sa valeur si les principaux projets de développement économique ne pouvaient en bénéficier.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, votre budget, je le répète, va dans la bonne direction. Il va permettre une meilleure compétitivité pour l'emploi, assurer davantage l'égalité des chances et la solidarité, mais il serait encore amélioré si vous vouliez bien tenir compte de nos propositions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après mon excellent collègue Jean-Pierre Brard, hier soir, je parlerai des difficultés des collectivités locales et particulièrement des problèmes de la taxe professionnelle et du foncier non bâti.

L'exigence de justice et la capacité des collectivités territoriales à répondre aux besoins des populations réclament une profonde réforme de la fiscalité locale. Les responsabilités issues des lois de décentralisation, les transferts de charges indues ont conduit à l'aggravation de l'endettement des collectivités locales qui ont dû accroître la pression fiscale. Elles réalisent pourtant un énorme effort d'équipement en palliant souvent les déséquilibres de la politique d'aménagement du territoire que vient de stigmatiser l'orateur précédent. La charge liée à la dette représente plus de 20 p. 100 de leurs dépenses. Cette dette – 530 milliards de francs – qu'il serait trop simple et trop injuste dans l'immense majorité des cas d'attribuer à une gestion aventureuse, ne doit plus être aggravée par des décisions annuelles et unilatérales de l'Etat.

Depuis 1976, au motif d'alléger les charges des entreprises en faveur de l'emploi – vous me permettrez de souligner, sans y insister, la gravité des résultats obtenus, les chiffres parlent dramatiquement d'eux-mêmes – les gouvernements se sont contentés de faire glisser la charge de l'impôt à prélever sur le secteur économique vers l'Etat, les collectivités locales et, de fait, les ménages. Toutes les mesures prises ont fait de l'Etat le premier assujetti à la taxe professionnelle.

Cela explique, mais ne saurait en aucun cas justifier, le souci des gouvernements de faire à leur tour dériver cette charge vers les collectivités locales. En clair, c'est une coûteuse délégation d'irresponsabilité ! D'autant plus fâcheuse que les marges bénéficiaire dégagées par les entreprises les plus importantes, puisque ce sont elles qui sont plafonnées le plus souvent, vont faire augmenter en masse les placements financiers en France et à l'étranger. La baisse en francs constants de la taxe professionnelle a contribué à cet enrichissement au détriment de l'emploi, des ménages et du développement national.

Une vraie réforme est donc impérieusement nécessaire pour garantir l'autonomie des collectivités territoriales, renforcer leur capacité d'intervention et assurer la pérennité de leurs engagements dans un cadre juridique stable dans le temps. Pas une réforme comme celle que propose l'article 32 du projet de loi de finances, qui amplifie de manière spectaculaire les errements antérieurs et pénalise un peu plus les communes en réduisant de plus de 4 milliards la dotation de compensation au titre de la taxe professionnelle. Tenter de justifier cette nouvelle ponction – on aurait pu employer, mais je n'ose le faire, le mot *hold up* – en la qualifiant de mesure d'équité alors qu'elle ne donne aux communes éligibles à la D.S.U. pas un centime de plus sur ce qui leur est dû, relève de la manipulation.

La taxe professionnelle, telle qu'elle est assise, est très inégalement répartie. La loi de finances pour 1987 avait prévu que les bases d'imposition à la taxe professionnelle soient diminuées de 16 p. 100. N'est-il pas temps, monsieur

le ministre, de supprimer cette mesure dont le principe de forfaitisation répondait plus de l'opportunité politicienne que de l'efficacité économique ?

Il n'est pas normal non plus que les activités financières continuent à être moins imposées que des branches industrielles utiles au développement du pays. Nous proposons de revoir l'assiette de l'impôt, d'inclure les stocks dans les bases ainsi que les actifs financiers, éléments rentables et spéculatifs qui jouent le plus souvent contre la production des richesses.

Enfin, il ne serait pas choquant, de la même façon qu'il existe un plafond – sans doute à relever – de fixer à 2 p. 100 de la valeur ajoutée le plancher de la participation des activités économiques à leur environnement immédiat, c'est-à-dire les collectivités locales.

Ce sont des mesures qui vont dans le sens de plus d'efficacité économique, qui n'ont pas pour but de pénaliser les entreprises, comme on l'entend dire souvent, mais de les inciter à faire le choix de l'investissement créateur d'emplois en France. Ce choix qui privilégie l'emploi doit être la base de la nécessaire réforme de la taxe professionnelle.

Je tiens également à apporter ma pierre à la discussion sur l'allégement des charges fiscales des exploitants agricoles.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties pèse sur le résultat des exploitations agricoles. L'actuelle révision des évaluations cadastrales qui n'entrera en vigueur qu'en 1993, au plus tôt, ne doit pas masquer la nécessité de revoir la contribution des agriculteurs au financement des collectivités locales.

Deux mesures devraient, à notre avis, être mises en œuvre.

Il conviendrait, d'abord, d'alléger de 50 p. 100 la charge totale de l'impôt sur le foncier non bâti supportée par les agriculteurs. Cette diminution, qui a donné lieu à une discussion vive cette nuit, doit concerner en priorité les parts départementales et régionales qui devraient être supprimées.

En second lieu, il faudrait limiter le montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, par exemple en diminuant les bases d'imposition de 25 p. 100 pour les sols, serres et terrains affectés à une exploitation de moins de 50 hectares de surface agricole utile. Pour ne pas pénaliser les communes rurales, le même mécanisme de solidarité que pour la taxe professionnelle pourrait être mis en place.

Infiniment moins coûteuse, cette disposition s'inscrirait dans la politique nécessaire, et qui reste à construire, visant à sauvegarder l'identité nationale en s'opposant à la désertification de nos campagnes.

M. Eric Raoult. L'identité nationale ?

M. Jean Tardito. En conclusion, mettre en œuvre l'autonomie communale, c'est garantir à la collectivité les moyens financiers nécessaires à une gestion qui réponde aux besoins de la population.

Au cours de la discussion budgétaire, nous proposerons des mesures destinées à faire vivre la démocratie locale et la coopération intercommunale librement consentie à laquelle les élus communistes sont attachés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le premier budget présenté par le gouvernement de Mme Cresson, auquel vous appartenez, monsieur le ministre, mais, en ce qui vous concerne, c'est le quatrième que vous présentez depuis mai 1988.

Mme le Premier ministre nous avait promis un discours fracassant, ce qui, puisqu'une politique se traduit avant tout par des choix budgétaires, nous laissait supposer pour 1992 un budget fracassant lui aussi. Mais il faut bien se rendre à l'évidence : votre budget est dans le droit-fil des précédents, triste, terne, sans ambition et, au surplus, d'une grande ambiguïté.

Alors que les années précédentes, vous pouviez compter sur un surplus de recettes fiscales, résultat de la très bonne politique menée par le gouvernement de Jacques Chirac,...

M. Bernard Schreiner *(Bas-Rhin).* Très bien !

M. Jean Ueberschlag. ... aujourd'hui, vous êtes contraint de vous contenter des résultats de la vôtre, vous êtes obligé de gérer la pénurie, celle que vous avez engendrée, celle qui résulte de vos choix, choix auxquels vous vous accrochez.

L'année dernière, M. le ministre de l'économie et des finances, en présentant le budget, nous avait déclaré : « Que voulons nous ? Maîtriser l'inflation et réduire le chômage ».

Où en sommes-nous, aujourd'hui ? L'économie française est en panne : la croissance dépasse à peine 1 p. 100, contre 4 p. 100 en 1989 ; l'investissement des entreprises connaît un recul de 6 p. 100 ; le chômage s'envole, bat chaque mois de nouveaux records et se dirige allégrement vers la barre des 3 millions de chômeurs. Les finances publiques ne sont pas en meilleur état : perte importante de recettes fiscales malgré de nouveaux impôts, montée des déficits publics et véritable explosion de la dette. Ainsi la charge budgétaire des intérêts de la dette est-elle passée de 95 milliards de francs en 1988 à plus de 140 milliards en 1991.

Voilà des chiffres, monsieur le ministre, qui devraient vous être insupportables !

On pouvait raisonnablement s'attendre à ce que le désendettement soit la première des priorités de ce nouveau budget. Il n'en est rien.

On pouvait s'attendre à ce que des mesures soient annoncées pour répondre à l'inquiétude d'un pays au bord de l'implosion sociale. Il n'en est rien non plus.

Rien pour les agriculteurs : leur budget diminue de 7 p. 100...

M. le ministre délégué au budget. Oh !

M. Jean Ueberschlag. ... en francs constants. Rien pour les chômeurs, car au moment même où le chômage s'envole vers des sommets jamais atteints, le budget de l'emploi diminue lui aussi.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Tout va mal !

M. Jean Ueberschlag. Comment M. le ministre de l'économie et des finances peut-il présenter son budget comme « un budget pour la compétitivité et l'emploi » ? Comment votre collègue, Mme le ministre du travail et de l'emploi, s'y prendra-t-elle pour financer les mesures audacieuses qu'elle nous annonce ?

M. Alain Bonnet. Vous allez le savoir !

M. Jean Ueberschlag. Certes, des mesures sont prévues en faveur des P.M.E.-P.M.I. qui ont été longtemps les bêtes noires des socialistes. Mais, par le relèvement de 25 à 34 p. 100 du taux d'imposition sur les plus-values financières des entreprises réalisées sur les cessions d'obligations, par exemple, vous reprenez d'une main ce que vous avez donné de l'autre.

Globalement, monsieur le ministre, ce budget est un budget de résignation et de soumission à la baisse de l'activité économique. Comme sœur Anne, vous attendez la reprise américaine sans enclencher le moindre dispositif de soutien à l'investissement et à l'emploi.

M. Eric Raoult. La gauche américaine !

M. Jean Ueberschlag. Votre budget nous entraîne inexorablement dans un cycle de récession économique et vers un raz-de-marée du chômage.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Monsieur Ueberschlag, puis-je vous interrompre ?

M. Jean Ueberschlag. Je n'en ai plus que pour deux minutes ! D'ailleurs, vous avez plus souvent que moi l'occasion de prendre la parole dans cet hémicycle !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Je voudrais seulement bien comprendre ce que vous dites !

M. Jean Ueberschlag. Laissez-moi aller jusqu'au bout de mon raisonnement, monsieur le rapporteur général.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* A croire que vous ne souhaitez pas le dialogue !

M. Jean Ueberschlag. C'est votre interprétation, je vous en laisse la responsabilité !

On peut se demander aujourd'hui, monsieur le ministre délégué, ce que sont devenues les incantations du Président de la République, qui, dans sa *Lettre à tous les Français,* par-

lait du chômage qui nous prend à la gorge. Il y proclamait aussi cette autre grande ambition de son deuxième septennat : réussir la formation professionnelle. Mme le Premier ministre et votre collègue du travail et de l'emploi parlent avec émotion de la formation professionnelle, nous rappellent la valeur de l'apprentissage et évoquent le modèle allemand et ses vertus. Comme nous voudrions applaudir ! Malheureusement, il y a loin du discours aux actes, car, là aussi, les crédits stagnent.

Ainsi derrière le brouillard des reports de crédits, qui étaient de 9 milliards de francs l'an passé et sont de 4,5 milliards cette année, les crédits de fonctionnement de l'A.F.P.A. sont en baisse, les contrats emploi-solidarité, qui auraient dû être au nombre de 400 000 en 1991, ne sont plus que de 150 000 dans votre projet de budget, les crédits consacrés aux conventions de conversion chutent, ainsi que ceux destinés à l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise ; les stages F.N.E. passent de 12 000 à 7 000. Au total, les crédits affectés à la formation professionnelle diminuent de 10 p. 100.

Et pour couronner le tout, la discussion du budget de la formation professionnelle est scandaleusement escamotée.

Jusqu'en 1990, nous pouvions avoir une discussion séparée du budget de la formation professionnelle ; depuis deux ans, vous refusez d'envisager une présentation et une discussion distinctes pour les crédits affectés au travail et à l'emploi, d'une part, et ceux affectés à la formation professionnelle, d'autre part. Il y a un an, le président du groupe R.P.R. adressait une lettre à M. Rocard, alors Premier ministre, lui demandant instamment que le budget de la formation professionnelle puisse faire l'objet d'un examen séparé par le Parlement. La priorité que le nouveau Premier ministre – ainsi que le Président de la République – semble attacher à cette question, du moins dans les discours, mériterait bien cela ! Mais, encore une fois, il y a loin des discours aux actes ! La lettre de Bernard Pons n'a jamais eu de réponse.

Monsieur le ministre, vous allez tout à l'heure répondre à tout ce qui a été dit aujourd'hui, à votre façon.

M. le ministre délégué au budget. A chacun sa façon ! Faisons-le sans façon ! *(Sourires.)*

M. Jean Ueberschlag. Mais ni vos chiffres, monsieur le ministre, ni les pirouettes verbales dont avez le secret n'arriveront à occulter les faits : vous êtes sur la mauvaise voie, votre politique n'est pas celle qu'il faut, votre budget ne répond pas bien à la situation du pays !

Par l'incohérence de vos choix, par les contradictions entre les discours et les faits, vous poussez les Français à l'exaspération et vous n'entraînez pas la France vers la réussite. Nous ne pouvons donc pas vous suivre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Monsieur le ministre, je mettrai à profit les quelques minutes qui me sont imparties pour développer plus particulièrement deux réflexions, l'une relative à la politique d'incitation fiscale à l'investissement des entreprises individuelles, alors que la fiscalité des P.M.E. a été effectivement abordée par ailleurs, l'autre relative au harcèlement auquel se livre l'Etat sur les systèmes de solidarité institués entre les travailleurs non salariés, qui n'en sont pas moins des entrepreneurs.

Nous savons tous ici que, globalement, l'investissement productif n'a pas été suffisamment encouragé par votre gouvernement depuis de trop longues années et que cette insuffisance a des conséquences graves pour l'équilibre économique de notre pays et pour l'emploi, avec un affaiblissement de la capacité de production des entreprises.

Le niveau des fonds propres des sociétés françaises par rapport au total de leur passif est plus faible que celui des autres pays ainsi qu'un récent rapport déposé au Conseil économique et social vient de le rappeler : 27 p. 100 en France en 1988, 34 p. 100 au Japon, 38 p. 100 au Royaume-Uni et 45 p. 100 aux Etats-Unis.

La reconstitution des fonds propres, d'autant plus nécessaire dans un contexte de taux d'intérêts élevés, les mesures d'encouragement à l'investissement sont donc les clefs d'une vraie politique de l'emploi.

C'est vrai pour toutes les sociétés, grandes, moyennes ou petites. Or, monsieur le ministre, votre projet de loi de finances propose des mesures fiscales qui vont dans ce sens pour les P.M.E. mais rien n'est dit ni fait en direction des entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu.

Or qui peut prétendre ici qu'il faille négliger la capacité d'innovation, de création des entreprises individuelles qui représentent 69 p. 100 des entreprises françaises ? Ne sont-elles pas les oubliées de ce budget, contrairement à ce qui se passe chez nos principaux partenaires européens ? Le barème de l'I.R.P.P. auquel elles sont soumises n'a été que très faiblement abaissé. Permettez-moi de proposer un crédit d'impôt de 10 p. 100 du montant de leurs investissements.

Ma seconde réflexion, de nature différente, est également relative à des mesures injustes que vous prenez au détriment des travailleurs indépendants, notamment par les dispositions des articles 35 et 36.

Quelle est la situation actuelle des systèmes de solidarité ?

Premièrement, la contribution sociale de solidarité est acquittée par les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 millions de francs. Son produit – 8,9 milliards en 1990 et 9,5 milliards en 1991 selon les chiffres de la commission des comptes de la sécurité sociale – est versé au régime de sécurité sociale des non-salariés non agricoles : C.A.N.C.A.V.A., ORGANIC, CANAM. Une fraction de ce produit est mise en réserve : un total de 7,3 milliards au 31 décembre 1990.

Ces réserves placées auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont rémunérées au taux fort modeste de 1 p. 100 par an. Notons que l'ORGANIC a ouvert auprès de la Caisse des dépôts et consignations des comptes à terme dont le montant est maintenant plafonné mais mieux rémunéré.

Deuxièmement, une cotisation de solidarité au profit des régimes d'assurance vieillesse des non-salariés agricoles est due par les sociétés ayant une activité agricole. Son produit s'est élevé à 7 milliards en 1990.

Vous nous proposez l'extension du bénéfice de la contribution sociale de solidarité à l'ensemble des régimes des non-salariés, prétextant une utile et logique intersolidarité entre régimes.

Sur la base des critères de distribution prévus par l'article L. 134-1 du code de la sécurité sociale, sur les 9,2 milliards de recettes, vous voulez transférer 6,4 milliards au titre de la compensation démographique au BAPSA.

Cela a pour conséquence une insuffisance de ressources de 2 milliards de francs pour l'ORGANIC et de 1,7 milliard pour la C.A.N.C.A.V.A., insuffisance qui devrait être couverte par le recours aux réserves constituées sur le compte ouvert auprès de la Caisse des dépôts et consignations. L'épuisement de la réserve est attendue dans les deux années qui viennent ! Au-delà, et à moins de modifier le taux ou l'assiette de la contribution, il devra être fait appel à la contribution de l'Etat pour maintenir l'équilibre financier de l'ORGANIC et de la C.A.N.C.A.V.A.

M. le ministre délégué au budget. C'est faux !

M. Michel Jacquemin. En réalité, monsieur le ministre, au nom de la solidarité entre les travailleurs indépendants et les agriculteurs, vous tentez de camoufler le désengagement de l'Etat et de réduire ainsi votre déficit budgétaire...

M. le ministre délégué au budget. Comment peut-on dire des choses pareilles ? J'ai bien compris votre système : pas de solidarité en dehors du cas où les salariés paient ! Nous n'avons pas le même électorat !

M. Michel Jacquemin. Ce désengagement financier sera momentané. D'ici deux ans, l'Etat devra intervenir pour maintenir l'équilibre des régimes des travailleurs indépendants. Ne posez-vous pas une « bombe à retardement » : une économie de 6,4 milliards en 1992 puis, peut-être pour vos successeurs, pour le budget de 1993 ou de 1994, une charge nouvelle ?

Cette ponction sur les réserves des régimes de « non-non » s'ajoute au prélèvement d'un milliard de francs réalisé en 1991 sur le fonds de solidarité créé en 1972 en faveur des commerçants et artisans. Vous vous rappelez sans doute la juste indignation que nous avions manifestée à cette occasion !

Je propose que les réserves réalisées sur le produit de la contribution sociale de solidarité soient maintenues sur les comptes convenablement rémunérés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou permettent une amélioration des prestations sociales des « non-non » – le niveau de leurs prestations est inférieur à celui du régime des salariés pour les droits de maladie et il n'y a pas d'indemnités journalières – mais, en tout état de cause, elles ne doivent pas être utilisées à réduire le déficit budgétaire.

En portant mes critiques sur deux points précis concernant des catégories sociales intermédiaires de notre société qui se révèlent, au fil des ans, plus défavorisées, je voulais, monsieur le ministre, attirer votre attention. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tous les députés ici présents sont extrêmement inquiets du sort que l'on réserve au monde agricole dans le budget que l'on nous demande de voter.

M. Philippe Auberger. Eh oui !

M. Alain Bonnet. De nombreux intervenants ont déjà repris les points les plus inquiétants. Je me bornerai pour ma part à en aborder trois : le problème des retraites et celui des veuves d'exploitants agricoles, la situation dramatique des éleveurs et l'insuffisance de politique quant à l'aménagement du territoire.

Tout d'abord, l'évolution des retraites agricoles est pour moi une source d'interrogations et d'inquiétudes que j'ai déjà formulées dans cet hémicycle et qui n'ont pas reçu jusqu'à présent de réponses précises.

Une réforme d'importance du régime des retraites agricoles a été mise en place par la loi du 23 janvier 1990 dans le sens d'un rapprochement des droits des agriculteurs de ceux des cotisants du régime général. Une première année de mise en œuvre de cette réforme sera bientôt écoulée et il est permis de dégager à cette occasion quelques réflexions.

Qu'en est-il de l'incomplète prise en compte des périodes d'activité des anciens chefs d'exploitation justifiant cependant d'une carrière complète ? Ceux-ci n'ont en effet cotisé que depuis 1952, date de création du régime des assurances vieillesse agricoles, mais leur durée d'activité s'étend souvent en deçà de cette date.

Toute extension de droit dans ce domaine relève de l'initiative gouvernementale et ne peut se concevoir qu'à moyen terme. Pouvez-vous cependant indiquer, monsieur le ministre, de quelle façon vous jugeriez une initiative visant à reconnaître aux anciens chefs d'exploitation justifiant de carrières complètes des droits accrus au regard du régime d'assurances vieillesse agricoles ?

Une autre avancée en matière de retraites agricoles concerne les pensions de réversion. Les veuves demandent à pouvoir cumuler leurs droits propres à une pension de retraite avec la pension de réversion dans les mêmes limites que dans le régime général de sécurité sociale. Quelles mesures envisagez-vous de prendre afin de leur donner satisfaction ? Elles n'ont en ce moment que 1 200 francs par mois pour vivre !

En tout cas, comme je l'ai fait en commission des finances, je tiens à réaffirmer ici que le prélèvement opéré sur les caisses de retraite des non salariés non agricoles est totalement inadmissible. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le ministre délégué au budget. Oh !

M. Jacques Toubon. C'est vrai !

M. Alain Bonnet. Ceux qui ont contribué à nourrir la nation, en particulier dans les périodes difficiles, méritent que l'on considère avec attention l'une des 110 propositions du candidat François Mitterrand, c'est-à-dire 80 p. 100 du S.M.I.C. pour les retraités agricoles.

Abordons maintenant la situation dramatique des éleveurs.

Si les mesures que vous avez annoncées en leur faveur vont dans le bon sens, l'inquiétude reste vive et certains agriculteurs hélas ! s'enfoncent dans le désespoir !

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Absolument.

M. Alain Bonnet. La réduction de 10 p. 100 des cotisations sociales dues en 1991 par les éleveurs bovins et ovins est une première avancée mais insuffisante.

M. Eric Raoult. Je me sens radical de gauche ! *(Sourires.)*

M. Alain Bonnet. Au titre des allégements fiscaux, vous avez pris des mesures relatives à l'impôt sur le foncier non bâti, facilité davantage l'accès aux prêts bonifiés et augmenté la prime à la vache allaitante, mais, pour les éleveurs, ces mesures ne constituent qu'une première étape du dispositif devant permettre à l'élevage français de sortir durablement de l'ornière.

Monsieur le ministre, que pensez-vous de l'augmentation de la T.V.A. sur les produits de première nécessité, actuellement trop faible par rapport aux autres pays européens, qui faciliterait le règlement du problème ?

M. le ministre délégué au budget. Le plus grand mal ! Que faites-vous de la défense des consommateurs ?

M. Alain Bonnet. Vous me répondrez tout à l'heure, monsieur le ministre. Comme les prix devraient baisser à la production...

M. le ministre délégué au budget. « Ya qu'à ! »

M. Alain Bonnet. On nous parle pourtant d'harmonisation européenne !

Mon dernier point concerne l'aménagement du territoire. L'équilibre entre la France rurale et la France urbaine passe par là.

La déconcentration, à cet égard, est une excellente chose et permettra de corriger le tir, mais elle sera insuffisante si le Gouvernement n'affiche pas sa détermination à aménager le pays et ne s'en donne pas les moyens financiers. A quand la création d'un grand ministère de l'aménagement du territoire, indispensable pour affronter la crise ? Des propositions faites au sein de notre groupe par M. Jean-Pierre Balligand existent. Je pense que vous en tiendrez le plus grand compte. Une loi-cadre s'impose, ainsi que le suggérait d'ailleurs M. Bonrepaux il y a quelques instants.

La création d'ateliers-relais, les aides au tourisme rural, à la diversification des activités, peuvent être autant de décisions positives pour le monde rural, mais il ne faudrait pas non plus oublier le rôle indispensable des services, que ce soit l'école, la poste ou le petit commerce.

Enfin, il conviendrait que la S.N.C.F. n'accorde pas son attention uniquement au T.G.V. mais participe réellement à l'aménagement du territoire, alors qu'elle s'applique souvent à le « déménager » ou à supprimer des liaisons, notamment la nuit, paraît-il, entre Bordeaux et Lyon.

Actuellement, disent certains, il n'y a pas que les vaches qui regardent passer les trains, les éleveurs aussi, que ce soit le T.G.V. ou le train de l'économie de l'an 2000 ! Cette boutade, monsieur le ministre, est tristement révélatrice de l'état d'abandon dans lequel se trouve le monde rural. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Il faut le sauver, pas seulement parce que chaque Français y a, de près ou de loin, ses racines, mais aussi parce que la vitalité de la France passe par l'équilibre entre les villes et les campagnes.

Où iront les jeunes agriculteurs au chômage ? A Vaulx-en-Velin ou à Mantes-la-Jolie ? Ce n'est pas ce que le Gouvernement désire, j'en suis sûr. Alors, qu'il se donne les moyens de sa politique, et nous le soutiendrons. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques minutes qui me sont imparties seront consacrées au régime fiscal indirect, c'est-à-dire à la T.V.A., applicable à ceux que l'on appelle les auteurs d'œuvres de l'esprit et, de manière générale, les artistes et les créateurs.

Actuellement, les auteurs d'œuvres de l'esprit, les artistes et les interprètes, qui vont des écrivains aux photographes en passant par les scénaristes de cinéma ou les artistes du spec-

www.lurtech.com

tacle, sont globalement exonérés de la taxe à la valeur ajoutée, en ayant naturellement la possibilité, comme d'autres, d'opter pour l'assujettissement. Cette situation est conforme aux règles de la période transitoire de la Communauté, mais elle est contraire à la situation de la plupart des grands pays de la Communauté.

Pour les œuvres d'art, et donc les artistes plasticiens, la situation est plus complexe. Lorsqu'une œuvre d'art est vendue par un marchand, elle est soumise à la T.V.A., mais seulement sur 30 p. 100 du prix de vente. Lorsqu'elle est vendue directement par l'artiste créateur, il y a exonération, et lorsqu'elle est vendue aux enchères publiques, il y a exonération si par ailleurs les droits d'enregistrement sont payés, selon le droit commun des enchères publiques.

Telle était la situation avant le 1er octobre 1991, c'est-à-dire avant que ne s'appliquent les dispositions du D.D.O.F. qui a été proposé par le Gouvernement et voté par la majorité au mois de juin, dans le but de récupérer quelques dizaines ou centaines de millions. En l'occurrence, ces mesures représentent probablement autour de 100 à 200 millions en année pleine pour le budget de l'Etat.

L'assujettissement global et général à la T.V.A. des auteurs d'œuvres de l'esprit, des artistes et des interprètes me semble être une bonne mesure allant dans le sens du futur. Il n'y a donc aucune raison de la refuser globalement.

En revanche, le changement extrêmement brutal, le 1er octobre 1991, du régime des œuvres d'art et des artistes plasticiens est une très mauvaise mesure. Elle vient trop tôt, parce qu'il n'y a aucune raison d'anticiper sur la sixième directive, et elle situe à un niveau trop élevé.

En Allemagne, par exemple, le taux est de 7 p. 100 alors que nous appliquons le taux normal de 18,6 p. 100. Pensons par ailleurs au mal que cela risque de faire aux importations d'œuvres d'art, en provenance notamment des Etats-Unis et de Grande-Bretagne ! Nous allons ainsi porter atteinte à notre marché de l'art et aux activités des enchères publiques dans notre pays. Enfin, dans la situation actuelle, c'est un facteur de découragement pour nos artistes, qui n'en ont pas besoin.

Que va-t-il se passer pour les commandes publiques ?

Il faudra bien trouver les 18,6 p. 100 de T.V.A. quelque part ! Va-t-on augmenter les crédits de l'Etat, des départements, des régions ou des communes de 18,6 p. 100 ou y aura-t-il 18,6 p. 100 de moins de commandes aux créateurs ? Voilà une question claire et arithmétique !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Non !

M. Jacques Toubon. Bref, cette disposition arrive trop tôt et se situe à un niveau trop élevé. C'est la raison pour laquelle le Président de la République lui-même, d'après ce qu'on lit dans la presse, a décidé de faire une première concession à la veille de l'ouverture de la F.I.A.C. – un taux de 5,5 p. 100 pour les œuvres d'artistes vivants – en contradiction d'ailleurs avec la loi, ce qui montre bien encore une fois que prévaut le fait du prince.

Cette mesure est naturellement insuffisante et inadaptée, et ma proposition, qui est, je crois, celle de toute l'opposition et qui fera l'objet d'amendements à la première partie du projet de loi de finances, est la suivante :

Premièrement, je propose d'appliquer le taux réduit de 5,5 p. 100, à titre de taux culturel, aux œuvres des plasticiens comme c'est d'ores et déjà le cas pour les œuvres des écrivains. Je ne vois pas la différence entre l'œuvre de création qui se traduit par un ouvrage imprimé et celle qui se traduit par un tableau, une sculpture ou une gravure.

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. Jacques Toubon. Il faut ensuite – je crois que c'est encore plus important – que, dans la négociation communautaire, nous travaillions, avec les professionnels concernés, pour aboutir dans deux ans à une harmonisation non pas au taux normal de 15 p. 100, celui qui est généralement évoqué, mais à un taux réduit. Il ne faudrait pas que le taux culturel français de 5,5 p. 100 ne soit, si j'ose dire, qu'une mesure transitoire dans l'attente d'un taux européen de 15 p. 100. En effet, si nous avons aujourd'hui un problème de distorsion par rapport à nos concurrents européens, nous aurons demain, dans le cadre de l'Europe, un problème de distorsion par rapport à l'ensemble du marché mondial.

Surtout, monsieur le ministre – et, bien que votre réputation ait été fondée sur quelque chose d'un peu plus brutal, je sais qu'en réalité vous êtes sensible aux questions de l'art et de la culture – vous ne pouvez pas traiter les œuvres de l'esprit et les œuvres de l'art comme d'autres marchandises.

Nous avons mis en place pour la presse, parce qu'elle est garante de l'information et de la démocratie, un régime particulier. Nous l'avons fait pour d'autres biens. Faisons-le aussi pour les œuvres de l'art, de la culture et de l'esprit. Ce que vous faites déjà pour certaines actions en faveur du patrimoine, il faut le faire de la même façon pour les œuvres des artistes, morts ou vivants.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je vous demande : d'abord, instituer un taux réduit, dès maintenant, dans la législation française et, demain, négocier fermement un taux également réduit sur le plan communautaire. Vous aurez ainsi servi non pas le commerce, mais l'art et la culture, qui durent bien plus que le commerce. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au budget. Monsieur le président, je demande une brève suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-cinq, est reprise à onze heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ces jours derniers, voire ces semaines dernières, le niveau du déficit budgétaire a fait l'objet de débats contradictoires.

Certains recommandent de le porter au-delà de 100 milliards, même à 150 milliards, sans d'ailleurs préciser pourquoi, à ce chiffre, nous serions dans une hypothèse macro-économique favorable et pourquoi, en deçà, ou au-delà, nous serions dans l'incertitude.

D'autres en appellent à un nouvel effort d'économie en demandant au Gouvernement de faire beaucoup moins que le déficit annoncé et de s'en tenir par exemple à 70 milliards de francs, sans préciser néanmoins les économies qui seraient nécessaires et le détail des opérations qu'il faudrait mener budget par budget.

Ce débat confus et contradictoire sur le déficit budgétaire conduit peut-être à revenir sur la notion même de déficit et à examiner de plus près ce que l'épargne, dans un pays, peut apporter de libertés.

La notion de déficit budgétaire est une notion plus floue qu'il n'y paraît, car, en fait, la bonne définition n'est pas tant le déficit budgétaire de l'Etat, mais le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques. Dès lors, pour obtenir le bon ratio, le bon indicateur, il ne faut pas se contenter de prendre en considération le déficit de l'Etat ; il faut y ajouter le déficit – ou l'excédent – de l'ensemble des collectivités locales et des caisses de sécurité sociale. On obtient alors le besoin de financement des administrations publiques, qui sert de référence pour les comparaisons avec d'autres pays.

Ce chiffre est, en France, de l'ordre de 1,7 p. 100 de la richesse nationale, soit exactement le même chiffre qu'en Grande-Bretagne. Il est inférieur de moitié au chiffre constaté en Allemagne : 3,5 p. 100 du P.I.B. Et il est bien inférieur au chiffre des Etats-Unis : 4,5 p. 100 du P.I.B.

Si, s'écartant des comparaisons, on veut savoir si ce niveau de déficit est opportun au plan macro-économique, il convient de le rapporter au seul indicateur qui vaille, c'est-à-dire le niveau d'épargne du pays. En fait, on peut s'autoriser un déficit budgétaire dès lors que l'on est assuré d'un niveau d'épargne suffisant pour l'absorber et pour financer l'ensemble des investissements des agents privés. Il est indéniable que, en France, nous souffrons d'une insuffisance de l'épargne, qui nous contraint à avoir un déficit limité.

Cette épargne est à la fois celle des ménages et celle des entreprises. Le taux d'épargne des entreprises s'est substantiellement relevé depuis dix ans. Celui des ménages, en

revanche, n'a cessé de décliner. Si nous voulons nous redonner des marges de liberté en termes de déficit budgétaire, nous devons avoir une politique de l'épargne suffisamment vigoureuse pour susciter un courant d'épargne des ménages capable d'absorber l'ensemble de nos besoins de financement, y compris celui de l'Etat.

Pour mener à bien cette politique de l'épargne, nous devons réfléchir à la fois sur sa répartition, sur son allocation et sur son niveau.

Le problème de l'allocation de l'épargne nous conduit à nous interroger sur l'adaptation de notre épargne aux besoins de financement de notre économie, notamment aux besoins de financement des entreprises. Aujourd'hui, nous constatons – ce n'est pas un fait nouveau – une préférence trop grande pour la liquidité et une insuffisance dangereuse des placements à risque. Si nous devions demander au Gouvernement d'ajuster son tir fiscal, nous suggérerions une mesure en faveur de l'épargne en actions. On me rétorquera que la baisse de l'impôt sur les sociétés, conduisant à une meilleure rémunération nette des dividendes et à un relèvement de l'avoir fiscal, va dans ce sens. C'est exact, mais si nous voulons adresser un signe clair aux épargnants quant à la répartition de leurs économies, il me paraîtrait opportun de créer un compte d'épargne actions, qui viserait à défiscaliser le placement en actions dès lors qu'il est immobilisé pour une longue durée.

Il est d'ailleurs paradoxal de maintenir une défiscalisation complète des livrets de caisse d'épargne et, dans le même temps, d'exclure une épargne qui paraît aujourd'hui aussi opportune que l'épargne investie sur les livrets de caisse d'épargne.

Mais c'est surtout à un relèvement du niveau de l'épargne du pays que nous devons réfléchir.

A cet égard, deux leviers sont à prendre en compte.

Le premier, c'est le levier du logement. Depuis vingt-cinq ou trente ans, ce qui conduit les Français à épargner, c'est d'abord une motivation liée au logement. Cette motivation tend à régresser, tant pour des raisons démographiques que pour des raisons touchant aux taux d'intérêt des prêts immobiliers. C'est pourquoi il ne me paraît pas possible de différer plus longtemps une réforme de l'épargne logement. C'est un produit qui a eu son utilité, qui a eu également son succès, mais qui a vieilli. Et il serait souhaitable que le Gouvernement s'engage sur cette voie.

Le second levier pour relever le niveau de l'épargne, c'est l'épargne salariale.

L'épargne salariale, c'est finalement ce qui permet de distribuer du pouvoir d'achat sans consommation immédiate. C'est ce qui permet de distribuer des profits en faveur des salariés, sans conséquence fâcheuse sur le niveau de l'investissement.

Il y a plusieurs modalités pour encourager l'épargne salariale.

La plus ancienne n'est autre que la participation. Depuis longtemps, une réforme du calcul de la réserve de participation était souhaitée. Le projet avait d'ailleurs été soumis au Gouvernement lorsqu'avait été examinée la réforme des accords de participation, qui prévoyait notamment l'abaissement du seuil de déclenchement de ces accords pour les entreprises de moins de cent salariés.

Il serait, là aussi, intéressant que le Gouvernement revienne sur cette réserve de participation et en améliore le calcul de façon à grossir les flux dégagés chaque année dans cette direction.

La deuxième modalité est plus récente : c'est le plan d'épargne d'entreprise. Un rapport a été commandé par le Gouvernement sur ce sujet. Des propositions ont été faites par M. Pastré, tendant à allonger la durée des plans d'épargne d'entreprise, à augmenter l'abondement des entreprises sur ces plans et également à faire les ajustements fiscaux qui s'imposent. Là aussi, il serait utile d'examiner ces propositions au cours de la discussion budgétaire.

La troisième modalité, c'est tout ce qui est épargne liée à la préparation de la retraite. Il s'agit non pas de revenir sur la répartition, qui est un acquis important de la sécurité sociale et qui, je crois, ne suscite aucune critique sérieuse, mais de compléter ces régimes de répartition par des formes de capitalisation. Le mot fait toujours peur, mais, en fait, il ne s'agit de rien d'autre que des formes d'épargne retraite qui existent dans tous les grands pays comparables. Il conviendrait, là aussi, d'encourager ces fonds de pension. Des mesures fiscales ne manqueront pas de s'imposer. Il est peut-être trop tôt pour les examiner dès maintenant, mais il est clair qu'une stratégie doit être élaborée dans ce sens.

La France souffre d'un manque d'épargne. On peut le constater en regardant plusieurs indicateurs.

Le premier indicateur est le déficit de la balance de nos paiements courants, qui n'est rien d'autre que le reflet de cette insuffisance d'épargne. Nous avons besoin d'épargne étrangère, et nous l'appelons d'ailleurs à travers les placements que nous leur soumettons dans nos instruments financiers traditionnels, notamment les titres.

Ce déficit de la balance des paiements courants est aggravé par le flux de nos investissements transnationaux. La France – et c'est heureux – a engagé une politique d'investissement à l'étranger : 150 milliards de francs d'investissements français à l'étranger sont constatés en 1990. A l'inverse, nos investissements étrangers en France ne s'élèvent qu'à 50 milliards de francs. Il en ressort un déficit de notre « balance des investissements » de 100 milliards de francs, qui s'ajoutent aux 50 milliards de francs de déficit de la balance des paiements courants. Nous couvrons ces déficits par un appel à l'épargne étrangère sous forme de titres et de placements. A cet égard, monsieur le ministre, nous devrions réfléchir à la façon, non de réduire les investissement français à l'étranger – ce qui serait tout à fait critiquable –, mais d'augmenter les investissements étrangers dans notre pays. Ces derniers présentent plusieurs avantages : un avantage financier d'abord, par l'augmentation de l'épargne investie dans notre pays, un avantage en termes d'emplois et d'aménagement du territoire ensuite – question qui est récemment venue sur le devant de l'actualité. Aujourd'hui, il faut plus épargner si l'on veut mieux financer notre économie, et surtout lui assurer les marges de manœuvre dont elle ne dispose pas présentement.

M. Jean de Gaulle. C'est une lapalissade !

M. François Hollande. L'épargne intérieure s'inscrit en outre dans un effort de solidarité internationale. Le monde souffre actuellement d'une pénurie générale de capitaux. Et si nous voulons convenablement aider le Sud, – qui exige 100 milliards de dollars de financement chaque année, aider l'Est – nous le souhaitons tous –, il faut que tous les pays développés, la France, mais aussi, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, acceptent d'augmenter leur épargne intérieure pour financer les besoins mondiaux.

Epargner aujourd'hui, c'est non seulement rendre service à son pays, à son économie, mais c'est également faciliter les mutations mondiales en cours.

C'est pour cela, monsieur le ministre, que, durant la discussion budgétaire, nous vous demanderons d'examiner avec faveur les amendements qui pourraient être déposés dans cette direction. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, plusieurs de mes amis – M. Philippe Auberger notamment – ont déjà eu l'occasion de vous dire le sentiment général qu'inspire votre budget : sous une apparence de rigueur, il ne permet pas de résoudre les grands problèmes économiques que connaît actuellement la France.

Je m'en tiendrai à quelques réflexions ponctuelles.

La première tendra d'ailleurs – voyez que je suis œcuménique ! – à approuver les propos de M. Alain Bonnet sur l'aménagement du territoire.

Cette politique d'aménagement du territoire est délibérément sacrifiée. Voilà qui est extrêmement inquiétant !

Je n'en donnerai qu'un exemple. Le C.I.A.T. de juin 1987, présidé par M. Méhaignerie, avait prévu que nous construirions 300 kilomètres d'autoroute par an. Or, à la fin de l'année, nous en serons péniblement à 192, ce qui, dans la politique d'aménagement du territoire, est un handicap considérable, surtout pour nos régions du Sud-Ouest encore trop enclavées.

Au moment, où un rapport d'une commission sénatoriale présidée par M. François-Poncet lance un cri d'alarme sur la désertification de nos campagnes, montre que quarante départements sont atteints de désertification, nous ne pouvons plus continuer à sacrifier cette ruralité au profit des villes, qui, en l'an 2000, regrouperont 90 p. 100 de la popula-

tion. Il faut donc mener une politique résolue d'aménagement du territoire et, en même temps, faire en sorte que la dotation des communes rurales soit largement augmentée.

Parmi les points particuliers que je voudrais soulever, il y a la contribution sociale généralisée. Vous connaissez, à cet égard, notre sentiment. Nous sommes tous saisis de requêtes de travailleurs indépendants qui se plaignent que le calcul des bases de la C.S.G. crée une inégalité importante entre les différentes catégories des citoyens. Nous demandons que cette C.S.G. soit déductible des impôts.

Ma troisième observation concerne la contribution sociale de solidarité des sociétés. Je veux absolument appeler votre attention sur l'article 35 du projet de loi de finances, qui prévoit un aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés. En réalité, de quoi s'agit-il ? L'Etat se désengage du B.A.P.S.A. et il n'a rien trouvé de mieux que de prélever 6 407 millions de francs de trésorerie active dans différentes caisses – C.A.N.A.M., Organic, C.A.N.C.A.V.A., C.N.R.E.B.T.P. – pour les reverser au B.A.P.S.A.

En fait, on déshabille Pierre pour habiller Paul, puisque, au nom de la solidarité entre les professions, on fait peser sur les régimes de protection sociale des travailleurs indépendants, artisans et commerçants, la charge financière de la réduction du montant de la T.V.A. versée par l'Etat au B.A.P.S.A. C'est une manœuvre qui permettra à l'Etat de réaliser une économie en diminuant le taux de la contribution incluse dans la T.V.A. affectée au B.A.P.S.A.

Ce tour de passe-passe qui met à contribution le régime de protection sociale des travailleurs indépendants n'est pas admissible. Il faut préserver l'intérêt des cotisants non salariés non agricoles. Par conséquent, il faudrait supprimer cet article 35, comme différents groupes, dont le mien, l'ont demandé. Nous ne pouvons pas accepter, en effet, que cette mesure se traduise par une augmentation des cotisations, alors que le Gouvernement affirme qu'il veut alléger les charges des entrepreneurs individuels, car les prestations sociales des commerçants et artisans sont très inférieures à celles des autres catégories socioprofessionnelles.

Quatrième observation : en ce qui concerne les cotisations sociales agricoles, j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire. Vous m'avez fort courtoisement répondu, monsieur le ministre. Mais cette réponse ne me satisfait pas. Je vais donc en dire un mot.

Le fond du problème posé par la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles réside finalement dans la juste mesure de la capacité contributive de l'exploitant agricole.

M. Jean de Gaulle. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Il faudrait qu'il y ait une stricte proportionnalité entre les prélèvements sociaux et la faculté contributive des agriculteurs. Malheureusement, cette faculté contributive n'est pas bien assurée par le bénéfice fiscal de l'exploitation.

Ceci est particulièrement vrai pour la viticulture de qualité, où les méthodes de détermination du bénéfice agricole sont totalement inadaptées, alors que cette viticulture va avoir à supporter un effort fortement accru en matière de cotisations.

Pour créer un franc de richesse, il faut 2,40 francs de capital dans l'industrie et 8 francs dans l'agriculture. La proportion est beaucoup plus importante dans la viticulture, étant donné la nécessité des stocks en cave.

Le simple maintien de l'outil de travail demande donc pour les vignerons un autofinancement beaucoup plus important que dans l'agriculture. Ce besoin en autofinancement est prélevé chaque année sur les résultats comptables. Et, bien qu'il ne soit pas disponible pour l'exploitant, il supporte impôts et charges sociales. En réalité, le mode de détermination du revenu professionnel de la viticulture ne reflète nullement le revenu disponible de l'exploitant par ce jeu des stocks et des plantations.

Il faut donc corriger le mode de calcul pour que le bénéfice agricole représente effectivement le revenu disponible. Il conviendrait de trouver un système destiné à exclure des revenus professionnels qui constituent l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles les revenus réinvestis dans l'exploitation pour son développement et sa modernisation et qui sont, par conséquent, indisponibles pour le producteur.

Monsieur le ministre, ma dernière observation touche à un sujet très grave, qui soulève sur de nombreux bancs de cette assemblée une émotion très justifiée. Je veux parler d'une affaire qui sera développée d'une manière plus approfondie par mon collègue Delalande, qui concerne la suppression de la ligne budgétaire du fonds interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

M. Jean de Gaulle. C'est invraisemblable !

M. Jean de Lipkowski. Nous avons appris cette suppression avec une stupéfaction indignée. Cette mesure contredit totalement les déclarations de Mme le ministre du travail et de la formation professionnelle, qui, aux entretiens Condorcet, insistait sur l'importance de cette formation pour accompagner et anticiper l'évolution des compétences. Depuis vingt ans, ces centres de formation fonctionnent de manière remarquable. Ils mettent notamment à la disposition des collectivités territoriales des personnels compétents pour permettre l'accès aux métiers de l'animation pour des jeunes et des adultes ayant une expérience sociale ou pour de jeunes professionnels désirant se qualifier. Depuis vingt ans, ces centres améliorent la qualité de la formation et conduisent des projets éducatifs originaux.

Je vous donnerai, monsieur le ministre, un seul exemple pris dans ma circonscription. Il est important. J'ai créé à Royan, il y a déjà vingt-trois ans, un centre audiovisuel pour l'enseignement accéléré des langues étrangères, le C.A.R.E.L. Il a une réputation mondiale. Ses performances sont inégalées. Il reçoit trente nationalités par stage et fonctionne depuis plus de vingt ans. Nous avions obtenu depuis quinze ans un agrément permettant à des milliers de Français demandeurs d'emploi d'avoir accès à une formation en langues étrangères. A une époque d'intenses échanges internationaux, cette maîtrise d'une langue étrangère est un atout considérable pour les intéressés et elle leur facilite le retour à l'emploi. Eh bien ! depuis la suppression de cette ligne budgétaire, le rectorat de Poitiers a fait savoir au C.A.R.E.L. qu'il assurerait la protection sociale des stagiaires concernés jusqu'à fin décembre seulement. Ces demandeurs vont être gravement pénalisés. Ceux qui devaient entrer en formation en janvier 1992 seront dans l'obligation de renoncer à cette formation, faute de rémunération par l'Etat. Sur les 620 mois-stagiaire qui étaient accordés pour l'année 1990-1991, 256 ont été effectivement utilisés. Il conviendrait au moins d'obtenir que les crédits restants soient maintenus. Cet exemple, monsieur le ministre, illustre les dégâts que peut faire la suppression de ces crédits générateurs de promotion sociale, de qualification et donc de création d'emplois.

Qui a bien pu décider de supprimer une ligne budgétaire d'une telle importance pour la réinsertion et l'insertion professionnelle ? D'ailleurs, il ne s'agit que de 0,28 p. 100 du budget du ministère du travail ! On reste stupéfait que ce poste ait été choisi pour pénaliser des centres de formation dont l'intérêt national est évident.

M. Jean-Luc Préel. Tout à fait !

M. Jean de Lipkowski. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande avec insistance – et je suis persuadé d'être ici l'interprète de mes collègues – de rétablir ces fonds interministériels.

M. Hervé de Charette. Très bien !

M. Jean-Luc Préel. Absolument !

M. Jean de Lipkowski. Faute de quoi, il ne sera plus vraiment possible de parler d'une politique de formation professionnelle dans ce pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre, cette année encore, ils seront 36 000 à être mécontents de votre projet de budget. Ils ne sont pas encore dans la rue mais, attention, ils pourraient y aller. Leur mécontentement va croissant car, chaque année, la période septembre-octobre est pour eux synonyme d'une nouvelle ponction. Ces 36 000 mécontents, ce sont les élus locaux !

M. le ministre délégué au budget. Surtout les 25 000 ruraux qui, eux, ne touchent rien !

LuraTech www.luratech.com

M. Eric Raoult. Pour les entreprises et pour l'emploi, Mme Cresson et Mme Aubry donnent la potion. Pour les collectivités locales, M. Charasse et M. Bérégovoy donnent la ponction. *(Sourires.)* Oui, ce Gouvernement est celui des potions et des ponctions !

Ce matin, j'ai cherché dans mon dictionnaire quelle était la signification du mot « ponction ». J'y ai lu la définition suivante : « Piquer pour tirer du liquide ». *(Nouveaux sourires.)* A un moment j'ai même cru, monsieur le ministre, que vous en étiez l'auteur.

M. Philippe Auberger. C'est une « charassene » !

M. Eric Raoult. Quoi qu'il en soit, je me suis dit que si l'élu local que je suis devait un jour écrire un article sur les rapports entre les socialistes et les collectivités locales, il pourrait l'intituler : « La décennie des ponctions ».

Mon propos n'est pas exagéré, monsieur le ministre. Tout est vérifiable. Il ne se passe pas d'année sans que, d'une façon ou d'une autre, les villes ne soient prises pour les coffres-forts de la décentralisation. Chaque année, la loi de finances est de mauvais augure pour les maires de ce pays. Chaque année, de surcompensation en indexation, de la C.N.R.A.C.L. ou rattrapage de la D.G.F., de la D.S.U. à la taxe professionnelle, vous vous mettez à l'unisson des déclarations du chef de l'Etat qui, à chaque occasion, montre les maires du doigt : les impôts, c'est eux, ce n'est pas nous ! Vous instituez, monsieur le ministre, le corps des « maires-émissaires », lesquels sont bien souvent démunis devant la multiplication des transferts de charges.

Depuis la loi de finances 1990 et le changement d'indexation de la D.G.F. qui a définitivement amputé de plus de 5 milliards les ressources des collectivités locales, ces ressources sont chaque année réduites par l'Etat. Ce budget pour 1992 ne fait pas exception. Cette année encore, le rythme de progression des concours de l'Etat va se ralentir et nous assisterons même à une diminution des ressources des collectivités locales.

M. le ministre délégué au budget. C'est insupportable d'entendre de tels propos ! Ce n'est pas vrai. Il y a une augmentation de 6 p. 100, monsieur Raoult !

M. Eric Raoult. Malgré vos dénégations, monsieur le ministre, de nombreux élus, toutes tendances confondues, font cette constatation. Ecouter vos démentis finit par être lassant, car les propos – les nôtres comme les vôtres – deviennnent quelque peu syndicaux, alors même qu'il s'agit, sur le terrain, de la vie des gens, des restrictions et des refus que les élus locaux doivent opposer à leurs administrés, sauf à leur imposer des impôts locaux supplémentaires !

La discussion sur la suppression des compensations – c'est un débat qui agite les élus – doit être enfin clarifiée. La ponction de l'année est-elle de 5 milliards ou de 2 milliards ? Et ce n'est pas la relance du faux débat sur la solidarité entre communes riches et communes pauvres qui pourra clarifier ce changement sans préavis des règles financières liant l'Etat aux collectivités locales.

Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas qu'il soit nécessaire de réconcilier les élus locaux et l'Etat ? Acceptez-vous de faire un moratoire des ponctions ? Acceptez-vous qu'à l'aube de 1993 les communes de notre pays, comme les entreprises, ne soient pas pénalisées par un amoindrissement de leurs ressources et par un alourdissement de leur endettement et de la pression fiscale qui pèse sur elles ? Ce n'est pas au ministre du budget mais au maire de Puy-Guillaume que l'adjoint au maire d'une commune – pauvre – de banlieue que je suis s'adresse et je vous signale que mon collègue Brard se trouve dans un cas similaire au mien.

M. le ministre délégué au budget. Brard, c'est la Marilyn de Montreuil ! *(Sourires.)*

M. Eric Raoult. Face à la crise du monde rural et à la déchirure du tissu social dans les banlieues, c'est aux élus de proximité qu'il convient d'accorder des moyens financiers.

Les maires, les adjoints, les centaines de milliers de conseillers municipaux sont les vrais îlotiers du malaise social. Tout autant que d'un statut, ils ont besoin de crédits et de ressources ! Quand on est maire du Bourget et que l'on voit l'usine G.E.C.-Alsthom s'en aller, entraînant ainsi une perte des ressources liées à la taxe professionnelle de près d'un tiers, quand on est maire de Montfermeil et que l'on se voit privé de la dotation de solidarité urbaine, faut-il aller jusqu'à démissionner pour être entendu ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Vous pouvez essayer !

M. Hervé de Charette. Heureusement, il y a Tapie !

M. Eric Raoult. Alors, nous sommes tous des Roger Quilliot en puissance ! *(Exclamations sur divers bancs.)* Avec ce projet de budget pour 1992, monsieur le ministre, ne laissez pas les communes désespérer de l'Etat ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai mon propos à deux sujets : le premier concerne la politique économique et budgétaire ; le second est relatif aux P.M.E.-P.M.I., ce qui ne vous surprendra pas, car c'est dans mon habitude.

M. le ministre délégué au budget. Le contraire m'aurait étonné !

M. Jacques Roger-Machart. En ce qui concerne le premier point, la France mène depuis dix ans ce que l'on appelle une politique de désinflation compétitive. Des résultats évidents ont été obtenus en matière de prix, de parité du franc – notre monnaie est stable depuis six ans –, d'assainissement des finances publiques, de rétablissement des marges des entreprises puisque la « compétitivité-coût » des entreprises est maintenant assurée. Restent deux points noirs : le commerce extérieur et, bien sûr, le chômage.

Depuis 1982-1983, j'ai été de ceux qui ont approuvé cette politique dite alors de rigueur et dite aujourd'hui du franc fort.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Très bien !

M. Jacques Roger-Machart. Je ne vais pas changer d'opinion aujourd'hui...

M. le ministre délégué au budget. Merci !

M. Jean-Pierre Brard. *Perseverare diabolicum !*

M. Jacques Roger-Machart. ... même si je considère que cette politique n'est pas une fin en soi. Cette politique a été rendue nécessaire, en raison de la situation intrinsèque de la France à la suite de la politique qui avait été menée après le premier choc pétrolier de 1973, en raison de la tendance à privilégier la consommation plutôt que l'investissement, – je rappelle aux membres de l'opposition, qu'ils avaient soutenu cette politique qui a mis nos entreprises dans une situation extrêmement difficile – et de la situation de la France vis-à-vis de ses principaux partenaires qui menaient des politiques excessivement libérales de déréglation. Ce n'est qu'en fonction de cette situation antérieure et de celle de nos partenaires que cette politique a été nécessaire. Cette politique n'a rien de vertueux.

Qu'en est-il aujourd'hui ? J'estime que notre économie est très largement assainie et que la France dispose par rapport à ses partenaires de quelques marges ; il faut les utiliser au maximum pour anticiper la reprise, conforter l'investissement et développer l'emploi.

Le budget de l'Etat doit-il servir à cette relance interne ? Je pense que oui, et je constate que c'est d'ailleurs ce que fait le Gouvernement dans une certaine mesure. Je crois que c'est souhaitable, car il apparaît en effet que l'impulsion donnée par la réunification de l'Allemagne – cela a permis une augmentation de nos débouchés extérieurs jusqu'à la mi-1991 – risque de s'essouffler dans la deuxième moitié de l'année 1991, en raison de l'essoufflement interne allemand dû à la hausse des taux d'intérêt allemands. Selon les conjoncturistes, la croissance des débouchés extérieurs de la France sera relativement lente jusqu'au milieu de l'année 1992. Nous devons donc inciter la croissance par des mesures internes. Et c'est ce que vous faites dans une certaine mesure, monsieur le ministre.

Le déficit budgétaire pour 1991 sera certes sensiblement plus fort que prévu – au moins 20 milliards de francs supplémentaires – mais le déficit pour 1992, qui devrait être de l'ordre de 90 à 95 milliards de francs, reste tout à fait raisonnable. D'ailleurs, hors remboursement de la dette, il corres-

pond en fait à un excédent budgétaire de 75 milliards de francs. Ce résultat raisonnable est sans commune mesure avec ce que serait une action délibérée de soutien à la croissance. Mais il faut rester prudent et ne pas anéantir en deux années de basse conjoncture les résultats de dix années d'effort d'assainissement.

Outre le déficit budgétaire, il existe d'autres marges de manœuvre. L'indice des prix est bon, meilleur que dans les autres pays et, en particulier, qu'en Allemagne. La politique de l'indice peut donc être aujourd'hui abandonnée. Je pense que nous devrions profiter de cette situation des prix relativement bonne par rapport à celle de nos partenaires pour procéder aux nécessaires hausses de tarifs publics. Je pense notamment à Gaz de France dont les tarifs sont notoirement insuffisants et qui devrait pouvoir conforter ses résultats et retrouver des capacités d'investissement. D'autres services publics pourraient également être autorisés à augmenter leurs tarifs.

Vous avez fait le choix de privatisations partielles. Je suis de ceux qui pensent que le bénéfice de ces privatisations devrait aller en priorité au financement des investissements des entreprises publiques, c'est-à-dire à leurs dotations en capital. Je vous rappelle que j'avais proposé il y a deux ans la création d'une caisse de financement du secteur public, dont les ressources seraient provenues à la fois des dividendes sur les participations versées dans le secteur public, des revenus des privatisations partielles et des emprunts sur le marché financier, et ce afin de fournir des dotations en capital aux entreprises publiques qui en ont besoin.

Quant au plan Emploi, je préférais qu'il soit financé par une moindre indexation à l'impôt sur le revenu. Ce serait relativement logique dans la mesure où ce plan Emploi concerne essentiellement des emplois de proximité.

J'en viens au plan du Gouvernement pour les P.M.E.-P.M.I. Vous l'aurez noté, je n'ai eu de cesse depuis dix ans d'alerter les pouvoirs publics sur la situation des petites et moyennes entreprises, sur la nécessité d'accorder un soutien à ces entreprises qui représentent les deux tiers des emplois salariés, celles de 10 à 500 employés en représentant plus de 40 p. 100.

Je ne suis pas de ceux qui opposent les petites aux grandes entreprises, car je considère qu'il y a complémentarité et synergie entre elles, mais je crois que les pouvoirs publics doivent accorder une priorité aux plus gros pourvoyeurs d'emplois. Et je me réjouis que le Gouvernement en ait décidé ainsi.

Plus précisément, si l'on compare nos petites et moyennes entreprises à celles des pays étrangers, notamment de l'Allemagne, on constate notre faiblesse en moyennes entreprises de 200 à 500 salariés. Or ce sont elles qui sont les mieux placées pour investir dans l'immatériel, pour internationaliser leur activité et pour conquérir des marchés, notamment en Europe. Il faut donc aider nos entreprises à croître et à franchir les caps des 50 et 200 salariés.

Par ailleurs, la « compétitivité-coût » de nos entreprises est aujourd'hui assurée, quoiqu'en disent certains au C.N.P.F. Si nos entreprises sont insuffisamment compétitives, c'est sur le plan de la capacité d'innovation, de la qualité des produits, des processus de production, de la formation des hommes, de la capacité à s'organiser et à gérer en mobilisant l'ensemble du personnel, de la connaissance des marchés, de l'internationalisation de leur stratégie. Dans tous ces domaines, nos entreprises restent faibles. Il faut donc les inciter à investir davantage dans l'immatériel.

Comment ? Des modalités d'aide directe ou indirecte existent, mais elles sont sévèrement contrôlées par la Commission de la Communauté européenne. Il faut utiliser l'A.N.V.A.R. – qui a un bon budget de ce point de vue –, les fonds régionaux d'aide au conseil, le crédit d'impôt-recherche : voilà d'excellents moyens d'incitation à l'investissement immatériel. Il peut y avoir d'autres instruments de cette nature, mais je ne suis pas sûr que l'on puisse aller tellement plus loin, car ces aides sont sévèrement contrôlées par la Communauté européenne.

L'autre voie permettant de financer l'immatériel, c'est l'augmentation des fonds propres des petites et moyennes entreprises. Le plan du Gouvernement met l'accent sur cet aspect des choses, en particulier en favorisant la réaffectation des profits de l'exploitation. C'est une voie qui a certainement son efficacité, et vous l'avez choisie, notamment en procédant à une baisse de l'impôt sur les sociétés. Cela dit, j'ai été de ceux qui ont discuté de l'opportunité de la baisse de cet impôt pour les bénéfices distribués, car je ne suis pas sûr que cela soit pleinement efficace pour les petites et moyennes entreprises.

Aujourd'hui, je tiens à insister sur l'autre voie de financement des fonds propres des entreprises que sont les apports externes de nouveaux actionnaires. Nos entreprises sont beaucoup trop repliées sur un patrimoine familial. Elles doivent s'ouvrir à d'autres partenaires. Le Gouvernement doit donc favoriser ce mouvement, d'une part, en développant l'offre de capitaux longs de la part des instituts de participation, des sociétés de développement régional et autres sociétés de capital-risques, et, d'autre part, en plaçant de l'argent public – en provenance de l'Etat mais aussi des collectivités locales, dont on sous-estime beaucoup trop la capacité d'intervention et d'action économique – dans de tels organismes.

Je pense également que ce qu'on appelle, en termes génériques, l'« épargne de proximité » jouer un rôle d'accompagnement important, cette épargne provenant des salariés – mon collègue François Hollande a évoqué ce point –, des partenaires de l'entreprise – fournisseurs et clients – et des particuliers du même bassin d'emplois.

Par le biais d'incitations fiscales similaires à celles que nous avons prévues pour la création d'entreprise ou à celles dont nous discuterons concernant la transmission des entreprises lorsque nous examinerons la deuxième partie du projet de loi de finances, nous pourrions prévoir un système spécifique aux placements des particuliers, à cette « épargne de proximité », dans les sociétés non cotées.

Il faudrait que des garanties soient assurées pour ces capitaux à gros risques.

Il conviendrait également de développer la liquidité de ces placements. Je pense que les instituts de participation régionaux et locaux peuvent être à cet égard concernés.

Monsieur le ministre, je ne fais qu'esquisser un ensemble de dispositions qui devraient permettre de mieux dynamiser nos petites et moyennes entreprises et d'augmenter leurs fonds propres. Je tiens à votre disposition les détails de ces suggestions.

M. le ministre délégué au budget. Je reconnais votre persévérance, monsieur le député !

M. Jacques Roger-Machart. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je suis effectivement persévérant et je vous communiquerai tous ces éléments dans les prochains jours.

J'en viens à ma conclusion.

Nous sous-estimons, me semble-t-il, les marges de liberté dont nous pouvons disposer dans la conjoncture actuelle. J'incite donc le Gouvernement à agir sans timidité excessive tout en maintenant son esprit de rigueur.

Je pense que l'on peut développer une politique active en faveur des entreprises. Le Premier ministre a d'ailleurs incité à la conduite d'une telle politique, et je l'approuve pleinement. Celle-ci peut se poursuivre avec d'autres dispositions concernant les fonds propres des P.M.E. et des P.M.I.

J'ajoute qu'il serait bon de veiller à ce que les ressources des privatisations partielles financent en priorité les dotations en capital des grandes entreprises, en particulier de celles du secteur public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Patrick Devedjian.

M. Patrick Devedjian. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le court temps qui m'est imparti, je ferai quatre observations en forme d'interrogations.

La première portera sur la croissance et l'investissement.

Dans vos estimations, monsieur le ministre, vous vous êtes voulu prudent en retenant pour 1992 un taux de croissance modéré. Ce taux semble modéré que si l'on veut bien le considérer par rapport aux études réalisées par les conjoncturistes et aux prévisions de croissance énoncées dans les pays étrangers. Mais au regard de la situation française, ce taux paraît malgré tout très optimiste. Je me référerai simplement, pour le démontrer, à l'état de l'investissement des entreprises privées dans notre pays.

Alors que l'investissement privé a augmenté de 4,5 p. 100 en 1990, il aura baissé de 0,6 p. 100 en 1991. Il est vraisemblable qu'en 1992 il restera médiocre. On ne peut, dans ces conditions, espérer un taux de croissance supérieur à celui que nous connaissons cette année.

Je vous rappelle que, dans les hypothèses budgétaires retenues pour la loi de finances 1991, vous aviez été singulièrement optimiste en ce qui concerne le taux de croissance : vous aviez prévu 2,7 p. 100, alors qu'au bout du compte il se sera agi de 1,4 p. 100, soit près de la moitié. Je ne crois pas, à en juger par le niveau où vous situez la barre pour 1992, que vous soyez cette année beaucoup plus prudent, compte tenu de l'état de l'investissement des entreprises privées dans notre pays.

Deuxième observation : cette année, le déficit de la balance commerciale se conjugue avec celui de la balance des paiements. A cet égard, ma question sera toute simple : comment comptez-vous pouvoir durablement continuer à mener votre politique de franc fort, politique au demeurant souhaitable, non seulement avec une balance commerciale déficitaire, mais aussi avec une balance des paiements qui l'est tout autant ?

Dans votre esprit – vous avez d'ailleurs lancé un appel à ce sujet –, le salut ne peut venir que des capitaux étrangers. Mais je ne crois pas que la situation de notre pays donne beaucoup d'espoir. J'aimerais cependant que vous nous rassuriez sur ce point.

Ma troisième observation concernera les recettes des privatisations.

D'après ce qu'on a pu lire, vous espérez entre 5 et 10 milliards de recettes supplémentaires, sans qu'on puisse connaître très exactement le programme qui sera suivi. Il y a tout lieu de craindre que vous ne surestimiez, là aussi, le rendement possible de cette opération, car les entreprises que vous entendez privatiser ne seront pas privatisées – et, bien entendu, vous vous en targuez – dans les mêmes conditions qu'en 1986-1988. En effet, on ne pourra faire appel au marché de la même façon car, d'une part, la conjoncture est tout à fait différente aujourd'hui et, d'autre part, vous céderez des actifs d'entreprises qui, elles-mêmes, ne seront pas privatisées. La valeur des actifs cédés sur le marché sera notablement inférieure à ce qu'elle serait si les entreprises concernées étaient elles-mêmes privatisées. Il convient de tenir compte des aléas de la gestion publique et du fait que ces entreprises obéissent non pas à une logique du marché, mais à une logique de politique industrielle, ce qui est différent. Très vraisemblablement, vous surestimez le goût que le public pourra avoir pour ces actifs.

Ma quatrième observation portera sur le R.M.I.

Les sommes prévues pour le financement du R.M.I. augmentent d'une année sur l'autre, et c'est inquiétant, de 45 p. 100. Ce chiffre est terrifiant et, contrairement à ce que vous indiquiez, il ne semble pas résulter d'une montée en charge. On peut considérer que la progression se poursuivra.

Pour la seule année 1991, vos prévisions ont été tellement mauvaises qu'il y a eu un dérapage - le chiffre est élevé - de 3 milliards.

Nous avions été quelques-uns à soutenir que l'organisation centralisée du R.M.I. au niveau des préfets était une mauvaise chose car elle aboutirait à une gestion bureaucratique et aveugle et, finalement, difficile à maîtriser.

M. Eric Raoult. C'est vrai !

M. Patrick Devedjian. Dans l'avenir, n'envisagez-vous pas de reconsidérer cette organisation, de la rapprocher de ceux qui sont sur le terrain, en confiant sa gestion aux communes ? Il est certain que pourrait alors s'exercer une gestion de proximité et les dépenses considérées au cas par cas, sans discernement, seraient beaucoup mieux maîtrisées. En tout cas, si vous ne vous orientez pas vers une politique plus décentralisée de ces dépenses, il est sûr qu'elles continueront de croître. Et le dérapage de 3 milliards que nous connaissons cette année perdurera en 1992, car le système ne sera pas maîtrisé.

M. Eric Raoult. Très juste !

M. Patrick Devedjian. Telles sont les quatre observations que je voulais formuler...

M. le ministre délégué au budget. Monsieur Devedjian, puis-je vous interrompre ?

M. Patrick Devedjian. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre délégué au budget. Monsieur Devedjian, j'écoute toujours avec une grande attention ce que vous dites. S'agissant du R.M.I., je profiterai de votre intervention pour donner une précision à l'Assemblée.

La loi de septembre 1988 a prévu une commission d'évaluation, qui doit rendre son rapport dans le courant de l'année.

M. Jean-Luc Préel. En janvier 1992 !

M. le ministre délégué au budget. A la fin de la présente année ou au début de l'année prochaine.

Il est de l'intérêt des élus qui s'intéressent à cette question d'écrire à la commission d'évaluation pour faire part de leur point de vue car celle-ci ne peut pas travailler seulement à partir de rapports administratifs, de statistiques et autres.

Je pense en particulier à tous ceux qui, dans cette Assemblée, sont maires, comme vous, monsieur Devedjian. C'est d'ailleurs le cas de nombre de députés présents ce matin.

Nous avons intérêt, les uns et les autres, à adresser une petite note à la commission d'évaluation pour appeler son attention sur les aspects qui nous paraissent pouvoir l'intéresser dans la perspective non pas d'une réforme, ni d'une refonte, mais d'un certain nombre de retouches qui pourraient être apportées à la loi.

Ce que vous avez dit va exactement dans le sens de mes propos.

J'ai pris bonne note de vos remarques, que je transmettrai naturellement au ministre compétent. Quoi qu'il en soit, il serait souhaitable, je le répète, qu'en tant que maire vous saisissiez, à un moment ou à un autre, la commission d'évaluation pour lui faire part d'un certain nombre d'observations de terrain, car, s'agissant du R.M.I., on ne fait rien de bien depuis les bureaux : c'est sur le terrain que l'on constate les choses !

M. Eric Raoult et M. Jean-Luc Préel. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Il n'y a rien de mieux que les observations faites sur le terrain !

M. Jean-Luc Préel. Cela ne vaut pas que pour le R.M.I. !

M. le ministre délégué au budget. Cela vaut notamment pour le R.M.I. D'ailleurs, je ne me ferai pas faute de transmettre moi-même à la commission d'évaluation les quelques petites observations que j'ai pu faire dans ma commune de 3 000 habitants.

M. Patrick Devedjian. Monsieur le ministre, je me réjouis que le maire que je suis ait été entendu par le maire que vous êtes. *(Sourires.)*

Le projet de budget de 1992 me paraît malgré tout trop optimiste et je pense que le déficit budgétaire prévu aboutira encore, comme en 1991, compte tenu des promesses qui sont faites actuellement, à un grave dérapage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Dominique Gambier.

Dominique Gambier. Dans le contexte international de ralentissement de la croissance, votre budget, monsieur le ministre, est un bon budget. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Luc Préel. Ça commence bien !

M. Dominique Gambier. Il est empreint de réalisme, eu égard aux contraintes qui sont les nôtres, et marqué du sérieux nécessaire pour maîtriser les contradictions des aspirations légitimes de nos concitoyens.

M. Eric Raoult. Sur les bancs de la commission, ils rigolent !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Nous sommes euphoriques !

M. Dominique Gambier. Ce budget est un bon budget pour trois raisons simples.

D'abord, il maintient les prélèvements dans des limites raisonnables.

Le taux des prélèvements obligatoires, qui était de 44 p. 100 en 1986 et de 44,5 p. 100 en 1987, a été maintenu à 43,8 p. 100 en 1990.

M. Jean Ueberschlag. Il était supérieur en 1985 !

M. Dominique Gambier. Les mesures prises en 1991 et celles que vous nous proposez aujourd'hui vont dans le sens d'une stabilité générale de ces prélèvements.

Ensuite, il maintient les priorités en matière de dépenses publiques. La continuité de l'effort pour l'éducation et la recherche commence à porter ses fruits.

M. Jean-Luc Préel. Ah bon ?

M. Dominique Gambier. Les 64 milliards de dépenses nouvelles pour l'éducation nationale, les 45 000 emplois supplémentaires créés dans ce secteur depuis 1988...

M. Jean-Luc Préel. C'est une catastrophe !

M. Dominique Gambier. ... traduisent la détermination du Gouvernement. La continuité de l'effort est bien à cet égard la meilleure chance de réussite. *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Enfin, il traduit une volonté réelle d'améliorer la compétitivité des entreprises, de renforcer leurs fonds propres et de faciliter leur transmission.

Ces trois orientations principales sont essentielles pour l'emploi. Elles s'appuient sur des hypothèses réalistes de croissance. Elles évitent les deux simplismes selon lesquels moins d'impôts ou plus de dépenses seraient par essence plus efficaces pour l'emploi.

Je suis convaincu, pour ma part, qu'il n'y a pas d'autres solutions crédibles dans le contexte international actuel. Ou bien alors il faudrait expliquer comment on dépense plus avec moins de recettes et comment on peut recruter plus d'enseignants et plus de policiers tout en affirmant la nécessité de réduire le nombre de fonctionnaires.

Le budget qui nous est présenté doit être amélioré sur certains points et mes collègues du groupe socialiste ont déjà fait des propositions en ce sens. Mais je crois qu'il prépare la France à tirer le meilleur parti d'une reprise de la croissance. Il est le soutien le plus solide de notre ambition principale : l'emploi.

Au-delà de cette perception globale du budget, je voudrais aborder un aspect plus particulier, celui de la fiscalité au service de l'environnement.

M. Alain Bonnet. Très bonne idée !

M. Dominique Gambier. Dans ce budget, trois mesures fiscales nouvelles concernent l'environnement.

D'abord, les voitures électriques des entreprises bénéficient d'un amortissement exceptionnel sur douze mois.

Ensuite, l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des terres incultes et des friches mises en culture est supprimée.

Enfin, les collectivités locales peuvent désormais exonérer de taxe professionnelle les investissements de désulfurisation et de conversion du fioul lourd, ainsi que les transferts d'installation de stockage de gaz liquéfié.

C'est trop peu. L'évolution de notre fiscalité ne prend pas assez en compte l'environnement.

M. Hervé de Charette. Eh oui !

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Dominique Gambier. A défaut d'être une idée nouvelle, l'environnement est une idée trop ponctuelle dans nos débats budgétaires et fiscaux au Parlement.

C'est dommage pour l'emploi et pour notre compétitivité car on sait que l'innovation et la concurrence sont aujourd'hui, et particulièrement en Europe, « tirées » par les préoccupations écologiques dans de très nombreux secteurs industriels.

C'est dommage aussi pour la qualité de notre environnement. Au-delà d'un souci écologique légitime, je suis convaincu que le vrai combat pour l'environnement est un combat global qui s'intègre dans les préoccupations économiques et donc fiscales.

M. Hervé de Charette. C'est vrai !

M. Dominique Gambier. Le plan national pour l'environnement préconise « une fiscalité plus écologique ». Il prévoit qu'« une commission spécialisée permanente présentera chaque année, à l'occasion de l'élaboration du projet de loi de finances, une série de propositions nouvelles ». Eh bien, passons aux actes ! La fiscalité relative à l'environnement est en France trop disparate et trop timide. Nous devons être plus hardis en ce domaine. Le plan national pour l'environnement a ouvert un vaste chantier. Il nous faut maintenant y travailler.

M. Alain Bonnet. Bravo !

M. Dominique Gambier. Deux exemples m'ont semblé significatifs, à commencer par celui des biocarburants : qu'il s'agisse de l'éthanol utilisable en mélange aux essences, ou du diester, dérivé de l'huile végétale destiné aux moteurs Diesel, nous avons là un formidable champ d'ivestigation que la fiscalité doit encourager et non pas freiner.

Ces produits sont décisifs à tous égards.

Pour notre environnement d'abord : un produit comme le diester réduit les émissions de suie. Il limite l'accumulation de gaz carbonique et donc diminue l'effet de serre. Les plantes comme le colza ou le tournesol, qui en sont à l'origine, sont peu polluantes et leur bilan écologique par rapport à l'eau et aux nitrates est très positif.

Pour notre agriculture ensuite : en matière première à l'origine de ces biocarburants constitue une source très importante de production pour notre agriculture. Elle offrirait un élargissement considérable des débouchés non alimentaires des produits agricoles.

Pour notre indépendance énergétique, enfin : ce fameux « pétrole vert » peut aujourd'hui nous libérer de certaines contraintes pour l'approvisionnement en énergie. Il contribue de façon significative à l'amélioration de notre balance commerciale.

Aucun obstacle technique ne s'oppose au développement des biocarburants.

Nous devons profiter des nouvelles orientations de la politique agricole commune pour créer un cadre réglementaire favorisant le démarrage industriel et la production de ces produits dans la Communauté économique européenne.

Mais nous devons aussi, en France, rendre compétitives ces énergies en allégeant les taxes qui les pénalisent, surtout dans leur phase de démarrage. Pourquoi ne pas modifier les règles d'application de la T.I.P.P. et de la T.V.A. pour les biocarburants utilisés dans les transports en commun ? Il nous faut en ce domaine faire preuve de plus d'imagination.

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. Dominique Gambier. C'est un investissement qui, j'en suis sûr, peut être à moyen terme rentable à tous égards. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez nous indiquer votre sentiment à ce sujet.

Mon second exemple portera sur les déchets.

Aujourd'hui, les collectivités locales rencontrent de plus en plus de difficultés pour le traitement de leurs ordures ménagères. Pourtant, trop souvent encore, la mise en décharge reste la démarche la moins coûteuse. Cette vision de court terme, s'inspirant d'une approche brutale des mécanismes de marché, est dramatique pour l'avenir. En effet, elle entrave le développement des méthodes de recyclage. Nos partenaires allemands ont pris une longueur d'avance pour le recyclage du papier par des règles très strictes concernant la mise en décharge. Cette vision bloque aussi, sur le plan économique, la mise en œuvre des méthodes plus efficaces à long terme, tant en ce qui concerne l'incinération que la valorisation.

C'est à la puissance publique de faire en sorte que les prix incorporent la consommation de ressources dont les générations futures auront besoin. L'économie de marché ne suffit pas. Au surplus, elle est aveugle à toutes les dégradations de notre environnement.

L'établissement d'une redevance sur toutes les mises en décharge est urgente.

M. Hervé de Charette. Bonne idée !

M. Dominique Gambier. L'adaptation des modalités d'assujettissement des installations de traitement à la taxe professionnelle et à la T.V.A. est nécessaire.

Ces deux exemples montrent bien, me semble-t-il, que l'écologie ne s'oppose pas à la croissance : c'est au contraire la dégradation de notre environnement qui handicape le développement.

L'environnement n'est pas une petite variable de plus : il doit être au cœur de notre politique économique et du marché. La fiscalité fait partie des instruments dont nous disposons pour entamer ce processus.

L'État garant de l'intérêt général et du long terme, doit intervenir pour corriger le marché et faire en sorte que les prix expriment bien la vérité, et toute la vérité. Il est bien légitime que les systèmes fiscaux soient modulés en fonction de nécessités écologiques, comme ils le sont déjà en fonction des besoins sociaux. La fiscalité est un outil efficace d'incitation des agents économiques à un meilleur respect de notre environnement.

La France n'est pas en reste en ce domaine, mais, je le répète, certains de nos partenaires européens vont plus vite. Il nous faut être plus offensifs, plus imaginatifs. Je souhaite que vous puissiez, monsieur le ministre délégué, que nous puissions reprendre ces préoccupations au cours de notre discussion budgétaire.

C'est, pour moi, une composante indissociable de notre combat pour l'emploi, de notre préparation aux échéances européennes, de notre souci de justice sociale, c'est-à-dire de vos priorités dans ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)*

M. le ministre délégué au budget. Merci !

M. Eric Raoult. Pas mal !

Réunion de la commission des finances

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Monsieur le président, je dois me rendre maintenant à la conférence des présidents. Avant de partir, j'informe mes collègues concernés que la commission des finances se réunira demain à neuf heures pour examiner les amendements au titre de l'article 88 du règlement.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget est sans doute l'expression de l'échec de ce que M. Bérégovoy appelait avec un triomphalisme qui s'efforçait à la modestie la « désinflation compétitive ». Pourtant, depuis quelques mois, l'éloge dithyrambique n'a pas manqué. On a cité Poincaré, Antoine Pinet, Pierre Mendès-France, pas à propos de vous, monsieur Charasse – ça viendra – mais de M. Bérégovoy !

M. le ministre délégué au budget. Et pas Giscard d'Estaing !

Hervé de Charette. Deux hommes sur trois sont des hommes de droite, soit dit en passant, et nous avons perçu ces références comme un hommage discret du vice à la vertu. *(Sourires.)*

Je voudrais faire deux observations liminaires.

D'abord, c'est incontestable, le budget pour 1992 est, de loin, le plus difficile que votre gouvernement ait eu à préparer depuis 1988.

Nul ne contestera les problèmes que posent à l'Etat la réduction des rentrées fiscales. De même, il est vrai que l'environnement international ne facilite pas, tant s'en faut, une politique plus souple dont, pourtant, notre économie aurait besoin et que, des mois durant, vous avez espérée possible. Nous n'appartenons ni au camp de la relance ni à celui de l'inflation. Les voix qui s'expriment ici ou là pour vous demander de relâcher sont soit celles d'économistes connus pour leurs erreurs d'appréciation passées, soit celles des quémandeurs habituels qui vivent depuis des lustres aux crochets de l'Etat.

Je constate d'ailleurs que les nations dont l'économie est forte et dont le taux de croissance est traditionnement élevé sont des nations à monnaie forte : l'Allemagne et le Japon. Le temps n'est pas si éloigné où, à chaque réajustement monétaire européen, l'Allemagne acceptait de réévaluer sa monnaie. Loin d'en subir les conséquences négatives, les entreprises allemandes y puisaient des raisons d'accroître leur productivité et de gagner des points sur les marchés mondiaux. C'est pourquoi nous sommes favorables à une politique du franc fort.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* C'était joli en 1980 !

M. Hervé de Charette. Deuxième observation, je m'interroge pour savoir de quel budget nous délibérons. Au moment où s'ouvrent nos débats, plusieurs faits mettent en question la fiabilité des documents que vous nous présentez. Il y a d'abord le cas des fonctionnaires avec lesquels vous négociez des hausses de rémunérations sur dix-huit mois, si j'ai bien compris, sans nous dire où vous trouvez l'argent.

Je rappelle à l'Assemblée que 1 p. 100 d'augmentation des rémunérations des fonctionnaires, c'est de l'ordre de trois, peut-être quatre milliards.

M. le ministre délégué au budget. Vous n'avez jamais fait cela quand vous étiez au pouvoir ? Vous connaissez bien la technique, allons !

M. Hervé de Charette. Il y a ensuite votre plan pour l'emploi. Il est délibéré ce matin en conseil des ministres. Si j'ai bien compris, là aussi, l'enveloppe pour 1992 sera entre 3 et 3,5 milliards. Ces dépenses ne figurent pas dans le budget que vous proposez.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* On vous l'a expliqué !

M. Hervé de Charette. Oui, mais il y a des rumeurs, les articles qu'on lit. Il n'y a pas d'indications dans le budget.

M. le ministre délégué au budget. Il n'y a pas de rumeur !

M. Hervé de Charette. Il y a enfin les privatisations partielles des entreprises publiques qui restent à l'état de mystère puisque, dans le budget, rien ne nous indique le montant évalué et l'affectation pratique des sommes.

Quand on y ajoute la grogne affichée par votre majorité – les uns réclament une relance sélective et les autres contestent à juste titre les transferts de charges aux dépens des collectivités locales –, j'ai le sentiment que le débat budgétaire commence, avec d'ores et déjà en filigrane un collectif qui en modifiera substantiellement les équilibres.

Peut-être même est-il dans vos intentions d'avoir une politique en trompe-l'œil : la rigueur en apparence pour rassurer les marchés financiers, mais les concessions, voire la relance par la demande, en arrière-plan, pour tenir compte du calendrier électoral.

Il y aurait ainsi deux budgets, celui plus ou moins fictif que vous nous présentez et que vous ferez voter et celui, plus laxiste, que vous mettrez à exécution dans la pratique,...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* C'est presque giscardien !

M. Hervé de Charette. ... celui de M. Bérégovoy et celui du Premier ministre. Bref, monsieur le ministre, si vous me permettez cette fine allusion, il y a un écart grandissant entre vos perspectives et vos réalités.

M. Alain Bonnet. C'est téléphoné !

M. René Couanau. Quel sens de la promotion !

M. Hervé de Charette. Mais traitons du seul budget que nous avons sous les yeux.

Il appelle de ma part deux critiques majeures. Il exprime votre conception de l'Etat – ce n'est pas la nôtre – et il signe votre façon de traiter les grands problèmes de la France. Ce n'est pas non plus la nôtre.

En premier lieu, votre conception de l'Etat. C'est un étrange mélange d'idéologie et de clientélisme. Du côté de l'idéologie, il y a votre refus répété de remettre en cause les missions de l'Etat, conceptualisées par M. Mitterrand derrière le vocable d'« économie mixte ». Du côté du clientélisme, il y a les concessions obligées à un syndicalisme catégoriel où vous croyez voir vos plus fidèles électeurs.

M. le ministre délégué au budget. Notre position, c'est de ne pas céder sur ce qui concerne l'ordre public.

M. Hervé de Charette. Le résultat s'observe dans votre politique budgétaire depuis quatre ans. Non seulement l'Etat est incapable de maîtriser ses dépenses, mais il laisse « filer » l'ensemble des postes qui relèvent de son fonctionnement, avec les conséquences qui en résultent : une fiscalité qui est la plus élevée des grands pays développés, le poids de la dette publique qui est passée de vingt-six milliards de francs en 1980 à cent cinquante milliards de francs en 1992, et enfin ce que M. Rocard a appelé à juste titre la « paupérisation de la fonction publique ».

Ce constat appelle deux observations complémentaires. D'abord, vous avez pu pendant trois ans cacher les conséquences néfastes de vos choix grâce à la croissance exceptionnelle qu'a connue notre pays et aux rentrées fiscales abondantes qui en sont résultées. Ainsi, il était possible de réduire à la fois légèrement la fiscalité des entreprises...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* « Légèrement » ! Tu parles !

M. Hervé de Charette. ... de stabiliser ou de réduire légèrement le déficit budgétaire et de faire progresser, excessivement, à notre avis, les dépenses publiques.

C'était l'été chantant de la cigale, selon La Fontaine. Mais quand vient l'hiver de la croissance, l'incompatibilité de cette politique avec l'intérêt national apparaît au grand jour. La crise que connaît notre pays aujourd'hui n'est donc pas simplement une crise conjoncturelle qui nous vient d'ailleurs, de notre environnement international, mais bien une crise née de votre mauvaise gestion, une crise française. La seule chose que vous puissiez faire, c'est, en effet, d'attendre le salut d'une reprise de l'activité économique. Vous êtes donc, je le constate, dans une impasse où vous vous êtes vous-mêmes engagés.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Oui... Très original, tout ça...

M. Hervé de Charette. Ma deuxième observation concerne la fonction publique. En 1986, j'avais proposé une politique résumée par la formule suivante : moins de fonctionnaires, mieux payés.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Vous étiez dans la Nièvre, à l'époque.

M. Hervé de Charette. En 1988, à l'occasion de la discussion budgétaire, M. Bérégovoy avait déclaré : « Je préfère un peu moins de fonctionnaires, mais mieux payés. » Vous voyez, on était apparemment d'accord. Mais, depuis lors, les effectifs de l'Etat n'ont cessé d'augmenter, l'accroissement du nombre des enseignants n'étant pas compensé par des réductions dans d'autres secteurs.

M. le ministre délégué au budget. Dites-moi dans quels secteurs il faut procéder à des réductions ?

M. Hervé de Charette. Notre doctrine tient en deux principes simples que nous avons appliqués avec fermeté et modération entre 1986 et 1988. Le premier, c'est M. Emmanuelli qui m'en a donné la formulation dans une *interview* récente au journal *Les Echos.* Il est rare que je cite M. Emmanuelli, mais, après tout, quand il dit des choses que j'approuve,...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Comme quoi les envahisseurs servent à quelque chose... Et pourtant, je ne suis pas Français de sang !

M. Hervé de Charette. ... je ne peux que me féliciter de cette évolution. Il disait il y a trois jours dans la presse : « L'Etat doit donner l'exemple en allégeant ses structures, en s'interrogeant sur son rôle réel et en renonçant éventuellement à certaines des fonctions qu'il exerce dans des domaines non régaliens. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)* Comme c'est bien dit ! Mais qu'attendez-vous pour le faire ? Cessez de vous interroger, et agissez !

Le second principe est aussi simple : l'Etat doit s'imposer, comme n'importe quelle entreprise, de gagner tous les ans quelques points de productivité. Songez, monsieur le ministre, qu'un seul point de productivité supplémentaire dans votre budget vous apporterait 13 milliards de francs. Qu'attendez-vous pour donner corps à la nécessaire modernisation de l'Etat ? Elle donnerait à votre politique budgétaire les marges dont elle est aujourd'hui privée.

Ma deuxième critique à l'encontre de votre budget, c'est qu'il ne traite sérieusement aucun des grands problèmes que connaît notre pays. En voici trois exemples rapidement évoqués.

Premièrement, en ce qui concerne l'éducation, vous vous flattez de l'augmentation du budget de ce ministère. Vous ne devriez pas car elle n'exprime pas un progrès, en termes de résultat, du système éducatif...

M. François Hollande. Qu'en savez-vous ?

M. Hervé de Charette. ... mais l'incapacité où vous êtes de changer quoi que ce soit à ce système dont l'inefficacité est établie. C'est le plus cher du monde. Chacun sait qu'il n'est pas le plus efficace et chacun voit que le chômage des jeunes n'a pas régressé en période de croissance.

M. le ministre délégué au budget. Vous avez bien supprimé des emplois lorsque vous étiez au pouvoir ! Ça allait bien ! Il y a eu un gros succès !

M. Hervé de Charette. Notre pays attend sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, de vrais changements. Vous vous y refusez et vous vous contentez de la stratégie du « toujours plus » et non, hélas, de celle du « toujours mieux » !

Deuxièmement, la justice. Voilà une affaire qui intéresse au premier chef le fonctionnement de la démocratie et le respect de l'état de droit. En termes budgétaires, c'est une affaire peu coûteuse. Il y a plusieurs centaines de milliers d'enseignants, et seulement 6 000 juges. Mais vous ferez si peu cette année, après tout aussi peu les années précédentes, que le problème restera entier. Le désarroi des juges s'aggravera, ...

M. François Hollande. Et vous, qu'avez-vous fait pour la justice, à part les prisons privées ?

M. Hervé de Charette. ... le mécontentement des justiciables s'approfondira et la démocratie y perdra.

Troisièmement : l'agriculture et le monde rural. On a peine à croire que vous pourrez maintenir un budget agricole en régression alors que cette profession clame partout son angoisse et vous interdit même de vous déplacer en province. On entend dire que vous avez accepté que la Communauté européenne s'apprête à faire de nouvelles concessions aux Américains pour l'aboutissement de *l'Uruguay round.* Comment ne voyez-vous pas que cela entraînera une renationalisation de certains secteurs de notre politique agricole, c'est-à-dire un effort plus grand du budget de l'Etat en faveur des agriculteurs ?

Voilà, mes chers collègues, ce que j'avais à dire. J'ajouterai simplement ces mots. Naturellement, monsieur le ministre, votre budget fera des victimes. La première des victimes, c'est l'investissement public

M. le ministre délégué à la justice. C'est l'opposition !

M. Hervé de Charette. Ça, monsieur le ministre, j'en doute, mais nous verrons à la fin.

Chacun d'entre nous connaît, dans sa région, des projets importants qui sont en attente. Ils seront bloqués un an de plus.

La deuxième victime sera la compétitivité internationale de l'économie française. L'absence de réduction fiscale en termes réels ne permettra pas à nos entreprises d'améliorer leur santé, leur dynamisme et leurs parts de marché.

La troisième victime sera l'action sociale des pouvoirs publics. Cette année, déjà, l'interruption récente du paiement des stages de formation rémunérée, notamment dans le secteur agricole, provoque de nombreuses et légitimes protestations. Tout nous laisse craindre des difficultés similaires l'an prochain.

Votre budget est un budget de stagnation. Il est le reflet d'une politique qui ne répond pas aux nécessités du pays. Il est aux antipodes de ce nouvel élan qu'évoquait le Président de la République il y a six mois, et dont, en effet, la France a le plus urgent besoin. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. François Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a deux ans de cela, lors de la discussion budgétaire, j'ai informé l'Assemblée de ma décision de ne plus défendre l'amendement rétablissant la distillation en franchise de droits pour les bouilleurs de cru.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Ça, alors !

M. le ministre délégué au budget. C'est vrai. J'en ai gardé le souvenir...

M. François Grussenmeyer. J'avais pris cette décision car j'estimais alors que la solution se trouvait désormais au niveau européen par le biais de l'harmonisation nécessaire de la fiscalité européenne à l'aube du marché unique.

Cependant, au fil des mois, nous constatons que nos partenaires européens se préparent activement et que la France est le seul pays d'Europe où les bouilleurs de cru ne sont pas défendus par leurs gouvernements – gouvernements avec un « s ».

M. le ministre délégué au budget. Ah ! Je vous remercie !

M. François Grussenmeyer. J'attendais que vous apprêciez cette précision, monsieur le ministre !

A l'heure actuelle, nous voyons une énorme disparité entre les législations existantes européennes, allant d'une liberté totale, comme en Grèce, au Portugal ou en Espagne, ou, à l'opposé, à une mort lente qui semble être souhaitée par les gouvernements français successifs.

Cette situation est inacceptable, car nous risquons dans notre pays, d'assister, dans les années à venir, à la disparition de nos vergers. Il est bon que le Gouvernement sache que le verger français a perdu plus d'un tiers de sa superficie en moins de dix ans.

La valeur des vergers diminuant d'année en année, nous risquons de ne plus avoir d'arbres fruitiers dans notre pays.

En effet, tous ici connaissent les difficultés grandissantes rencontrées par nos producteurs de fruits dans l'écoulement de leurs produits et qui, de plus en plus, par dépit, abattent leurs arbres fruitiers plutôt que de voir des tonnes de fruits pourrir à même le sol.

Vous aurez, bien sûr, compris qu'au-delà du rétablissement de la distillation en franchise de droits, c'est la préservation de notre environnement, dont on a souvent parlé ce matin, qui est concernée. En effet, absence de vergers signifie également absence d'arbres à haute tige et disparition de la faune ornithologique qui recherche l'écorce friable des arbres fruitiers pour s'y nicher.

Au moment où l'espace rural se désertifie et se dégrade dans de nombreux départements, au moment où des friches gagnent du terrain, il est souhaitable que les vergers qui constituent un environnement de qualité pour nos villages ne deviennent pas des taillis défigurant cet espace rural qui nous est cher à tous.

En Allemagne, qu'on cite très souvent actuellement, les producteurs familiaux sont considérés comme les jardiniers de la nature. En France, on les considère comme des boucs-émissaires et des pourvoyeurs de l'alcoolisme pour masquer, peut-être, les importantes importations, de whisky et autres spititueux étrangers.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. François Grussenmeyer. Les récentes manifestations agricoles que notre pays vient de connaître démontrent que la réalité du monde rural est malheureusement inconnue de nos gouvernants. La position du Gouvernement sur les bouilleurs de cru en apporte une preuve supplémentaire.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de l'examen des articles, l'occasion vous sera donnée de vous prononcer sur un amendement que j'ai déposé avec une cinquantaine de collègues visant le rétablissement partiel du droit de distiller en franchise, sans pour autant diminuer les recettes mais, au contraire, en les augmentant légèrement.

Merci, monsieur le ministre, ainsi que vous, mes chers collègues, de votre compréhension. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

LuraTech
www.luratech.com

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103910761-001091

LuraTech

www.luratech.com